

Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code – 2021

Lignes directrices pour la mise en place d'un programme de contrôles efficace



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE

Table des matières

BIENVENUE AUX LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE	5
INTRODUCTION	
PORTÉE DU DOCUMENT	. 5
PARTENAIRES CLÉS ET IMPORTANCE DE LA COLLABORATION	. 7
RÔLES ET RESPONSABILITÉS POUR LES PROGRAMMES DE CONTRÔLE DU DOPAGE	10
UTILISATION D'ADAMS1	11
SECTION 1 : PLANIFICATION D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE1	2
CHAPITRE 1 : CRÉATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES1	5
PAR OÙ COMMENCER?1	15
QUELS SONT LES NEUF CRITÈRES OBLIGATOIRES DU SICE QUE JE DOIS APPLIQUER?1	18
CHAPITRE 2 : DOCUMENTATION ET REVUE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES2	:9
RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES	29
EXAMEN DE L'ÉVALUATION DES RISQUES	30
CHAPITRE 3 : CRÉATION DU PLAN DE RÉPARTITION DES CONTRÔLES (PRC)3	1
DÉFINISSEZ VOTRE GROUPE DE SPORTIFS GLOBAL : QUI SONT LES « SPORTIFS DE NIVEAU INTERNATIONAL » ET QU SONT LES « SPORTIFS DE NIVEAU NATIONAL »?	
QUELS SPORTS, DISCIPLINES ET PAYS DOIVENT ÊTRE PRIORISÉS?	34
QUELS SPORTIFS DOIVENT ÊTRE PRIORISÉS?	35
QUELS TYPES DE CONTRÔLES FAUT-IL PRIORISER (HORS COMPÉTITION ET EN COMPÉTITION)?	41
COMMENT LES TYPES D'ÉCHANTILLON DOIVENT-ILS ÊTRE PRIORISÉS?	43

Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

versio	N: 1
Date:	avril 202

CHAPITRE 4: FINALISATION ET DOCUMENTATION DU PRC	45
À NE PAS OUBLIER : LES EXIGENCES DU DTASS	47
CHAPITRE 5 : STRATÉGIE DE CONSERVATION ET D'ANALYSES ADDITIONN DES ÉCHANTILLONS	
CRITÈRES DE CONSERVATION DES ÉCHANTILLONS	48
LOGISTIQUE	50
ANALYSES ADDITIONNELLES	50
CHAPITRE 6 : RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES	52
ÉTABLISSEMENT D'UN BUDGET DE CONTRÔLES	52
OPTIMISATION DES RESSOURCES	54
SECTION 2 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE	56
CHAPITRE 7 : CONTRÔLES CIBLÉS	57
CHAPITRE 8 : MOMENT DES CONTRÔLES	
IMPRÉVISIBILITÉ	60
CALENDRIER DE COMPÉTITION	61
CONSIDÉRATIONS SCIENTIFIQUES	
RENSEIGNEMENTS	62
CHAPITRE 9 : STRATÉGIES D'ANALYSE	64
RÔLE DU DTASS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE	64
RÔLE DU PBA DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE	65
AUTRES ANALYSES	67
CONSERVATION ET ANALYSES ADDITIONNELLES DES ÉCHANTILLONS	67



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

versio	N: 1
Date:	avril 202

SECTION 3 SUPERVISION, ÉVALUATION ET ACTUALISATION DU PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE	
CHAPITRE 10: INFORMATION À SURVEILLER	71
APRÈS CHAQUE CONTRÔLE	71
APRÈS CHAQUE DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS DE LOCALISATION	
APRÈS UNE MISE À JOUR DE LA LOCALISATION	73
LORSQUE VOUS RECEVEZ DE L'INFORMATION OU DES RENSEIGNEMENTS	
EXAMEN PÉRIODIQUE DES STATISTIQUES DE CONTRÔLES	
SYSTÈME ADAMS – OUTILS DE SUIVI DU PRC OU DU DTASS	74
CHAPITRE 11 : ÉVALUATION DE TOUTES LES DONNÉES	
RAPPORTS	76
CHAPITRE 12 : ACTUALISATION DU PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE	78
RÉSUMÉ	80
ANNEXE A : EXEMPLE D'ÉVALUATION DES RISQUES	82
ANNEXE B: PROCESSUS D'ADMINISTRATION DES GROUPES DE LOCALISATION	84

Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

Bienvenue aux Lignes directrices pour la mise en place d'un programme de contrôles efficace

Introduction

Bienvenue aux Lignes directrices pour la mise en place d'un programme de contrôles efficace, document non obligatoire de niveau III à l'appui du Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE). Les Lignes directrices visent à aider les organisations antidopage (OAD) à établir et à mettre en œuvre un programme de contrôles selon la description du SICE. Plus précisément, elles approfondissent la section 4 du SICE, *Planification de contrôles efficaces*.

Alors que le SICE indique ce qu'il faut faire au minimum, les Lignes directrices ont pour but de vous aider à comprendre comment le faire, au moyen d'exemples et de suggestions et en montrant comment aller audelà des exigences, dans la mesure du possible.

L'AMA a produit plusieurs autres ressources, y compris des modèles et des listes de contrôle, pour aider les OAD à établir et à mettre en œuvre des programmes de contrôles efficaces. On y fait référence tout au long de ce document.

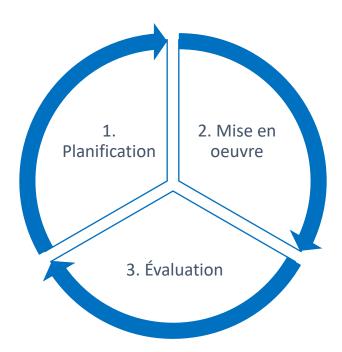
Portée du document

Ces Lignes directrices ont été divisées en trois sections : 1) les étapes de **planification** d'un programme de contrôles efficace, 2) les stratégies à envisager pour vous assurer de **mettre en œuvre** un programme de contrôles efficace et 3) la façon dont vous devez surveiller, **évaluer** et mettre à jour ce programme de contrôles efficace. La relation entre ces trois composantes est cyclique et le processus doit être exécuté tous les ans pour vous permettre d'améliorer continuellement l'efficacité de votre programme de contrôles.



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021



Pour être efficace, le programme de contrôles doit être fondé sur une évaluation des risques adéquate et exhaustive. Tout ce qui suit – établir un plan de répartition des contrôles (PRC), créer des groupes de localisation, déterminer des stratégies de contrôles et d'analyses, y compris la stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons – repose sur l'évaluation efficace des risques. Pour prendre des décisions à chaque étape du processus, vous devrez vous reporter à votre évaluation des risques.

Le SICE impose aussi aux OAD de documenter plusieurs activités et exigences. Pour certains éléments, comme l'évaluation des risques, le plan de répartition des contrôles et la stratégie de conservation des échantillons, la documentation est une exigence obligatoire du SICE. Mais, de façon générale, en documentant les divers processus, l'organisation peut, plus facilement, garder le fil, partager l'information, surveiller et passer en revue ses activités, puis les mettre à jour au besoin. Les OAD ont donc intérêt à prendre l'habitude de documenter leur travail de tous les jours. En outre, étant donné que ces documents sont souvent demandés par l'AMA dans le cadre du programme de supervision de la conformité, il est recommandé de les tenir à jour.

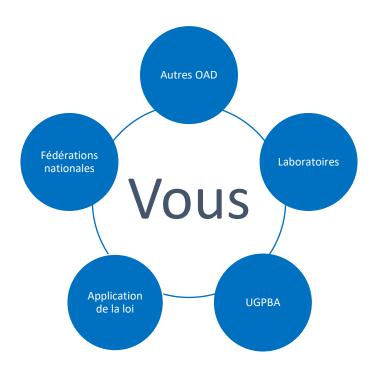


Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

Partenaires clés et importance de la collaboration

La collaboration est un élément primordial pour un programme de contrôles efficace. Vous devez communiquer et travailler régulièrement avec de nombreux partenaires, notamment les entités suivantes :



Autres OAD

Il s'agit, par exemple, des fédérations internationales (FI), d'organisations responsables de grandes manifestations (OGM) et d'organisations nationales antidopage (ONAD). La raison la plus importante, sans doute, qui justifie la communication et la collaboration des OAD entre elles est d'éviter le travail en double. Tous les partenaires ont des ressources limitées et il est donc important de s'en servir de la manière la plus efficace possible.

La collaboration pour les volets suivants améliorera grandement votre programme et vos stratégies de contrôles :

- Évaluation des risques : faire savoir aux autres comment vous avez évalué les sports et les disciplines, leur faire connaître les résultats de votre évaluation des risques, etc.
- Plans de contrôles : faire connaître votre plan global de répartition des contrôles et les missions de contrôles individuelles, ce qui comprend aussi la manière dont vous vous assurez que les



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

- sportifs qui se sont qualifiés ou qui pourraient se qualifier pour de grandes manifestations sportives sont suffisamment contrôlés au cours de la période qui précède l'événement.
- Groupes de localisation : indiquer quels sportifs sont inclus dans quel groupe cible de sportifs soumis à des contrôles (RTP) ou groupe cible de l'OAD, comment sont gérés les manquements aux obligations en matière de localisation, etc.
- Programmes de passeport biologique de l'athlète (PBA): confirmer la tutelle du passeport, s'assurer qu'on tient compte des recommandations de l'unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA), etc.
- Renseignements: partager l'information ou les renseignements reçus de la façon appropriée.

Laboratoires

Il y a beaucoup d'avantages à entretenir des liens étroits avec les laboratoires accrédités (et approuvés) par l'AMA auxquels vous avez recours. Au-delà des données qu'ils peuvent vous fournir au sujet des stratégies en matière de conservation des échantillons et d'analyses additionnelles, les laboratoires peuvent aussi vous fournir des renseignements analytiques précieux qui peuvent vous aider à évaluer les risques et à créer votre PRC, notamment :

- vous fournir des données analytiques de laboratoire qui ne révèlent peut-être pas un résultat d'analyse anormal (RAA), mais peuvent donner lieu à un fort soupçon de dopage potentiel;
- interpréter les résultats relativement à une cause potentielle (p. ex., contamination alimentaire ou par un complément plutôt que dopage) ou pour corroborer l'explication d'un sportif;
- interpréter un profil biologique suspect, comme des résultats atypiques qui demandent une enquête plus approfondie ou un soupçon de manipulation ou de substitution d'un échantillon;
- partager de l'information au sujet de la présence d'alcool ou d'autres substances qui pourrait influencer le profil stéroïdien;
- confirmer la présence de substances pouvant indiquer le recours à une méthode interdite (p. ex., plastifiants dans un échantillon d'urine, ce qui pourrait impliquer une transfusion sanguine); et
- identifier dans un échantillon des marqueurs biologiques qui sont des indicateurs de dopage, mais que le laboratoire ne peut pas déterminer clairement à l'aide des méthodes d'analyse actuelles et qui devraient donc déclencher un examen plus approfondi et faire en sorte que le sportif soit soumis à un contrôle ciblé.

Il est important de se rappeler que les laboratoires ne savent jamais à quel sportif appartient l'échantillon et ne connaissent pas non plus les circonstances dans lesquelles l'échantillon a été prélevé; ils se fient strictement aux données d'analyse. Mais en discutant avec le laboratoire de résultats précis et en lui donnant les pièces manquantes du casse-tête (p. ex., un résultat atypique ou un RAA obtenu précédemment par le sportif, ou une autre information que le laboratoire ne connaissait pas), vous pouvez établir des plans pour un prélèvement et une analyse supplémentaires d'échantillon, ou des contrôles supplémentaires d'échantillons conservés, ce que vous n'auriez pas pu faire sans collaborer avec le



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

laboratoire. Cela dit, même si la discussion avec le laboratoire est importante, vous devez toujours vous rappeler de ne jamais révéler l'identité des sportifs.

Les données des laboratoires peuvent aussi être utiles si vous avez un cas pour lequel on a trouvé du matériel de dopage (comme des seringues utilisées) pendant le prélèvement des échantillons, ou un cas de substitution d'un échantillon (par un sosie). Dans de telles circonstances, le laboratoire peut vous guider sur la meilleure façon de mener une analyse médicolégale ou d'ADN et/ou vous fournir des preuves spécialisées dans le cadre d'une enquête.

Unités de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA)

Il est essentiel que vous soyez en étroite communication avec votre UGPBA pour assurer le bon fonctionnement du programme de PBA. Les UGPBA évaluent les passeports biologiques des sportifs et vous donnent des informations précises. Votre UGPBA doit faire ses commentaires directement dans ADAMS et vous devez donc suivre ses commentaires et recommandations de près et agir en conséquence, au besoin. En particulier, il faut donner suite aux recommandations de mener d'autres contrôles, y compris s'il y a des indications précises sur le moment et la fréquence des contrôles.

Fédérations nationales

Une bonne collaboration avec les fédérations nationales peut être cruciale pour bien connaître un sport au niveau national. Cela s'applique à la fois aux ONAD et aux FI.

Les fédérations nationales peuvent fournir de l'information sur les calendriers d'entraînement et des compétitions ou d'autres données qui concernent des manifestations sportives en particulier, y compris les prix en argent qui peuvent être offerts. Elles peuvent être aussi une source de renseignements potentiels, comme le moment où des sportifs étrangers pourraient être présents dans les lieux d'entraînement nationaux. Les fédérations nationales peuvent également attirer votre attention sur de jeunes sportifs dont la performance pourrait être intéressante et qui sont susceptibles de devenir de futurs représentants nationaux de leur sport. Plus généralement, elles connaissent bien la culture nationale de leur sport et de leurs disciplines, ce qui peut vous aider lors de la préparation de vos évaluations des risques. Elles devraient aussi indiquer quels sportifs font partie des équipes nationales ou des équipes nationales juniors, ce qui vous aider à déterminer les sportifs à inclure dans les groupes de localisation.

Application de la loi

La police, les organisations douanières, les organismes nationaux de contrôle des drogues et d'autres organismes chargés de l'application de la loi ont accès à de l'information non disponible pour les OAD. En raison notamment de leurs pouvoirs d'enquête, y compris la capacité de placer des personnes sous surveillance et de faire des demandes d'information, ils peuvent mener des enquêtes et utiliser des données inaccessibles aux OAD. Il se produit souvent des cas – par exemple, ceux qui impliquent la contrebande ou la distribution illégale de substances interdites – qui sont d'un grand intérêt pour les OAD, mais dans lesquels elles ne peuvent pas intervenir. Il est donc important que les OAD établissent de bonnes



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

relations avec les organismes pertinents chargés de l'application de la loi et soient en mesure de travailler avec eux pour recevoir et partager de l'information et des renseignements pouvant leur être utiles.

Rôles et responsabilités pour les programmes de contrôle du dopage

Plusieurs organisations peuvent avoir un rôle à jouer dans les programmes de contrôle du dopage. Par ailleurs, une organisation peut jouer divers rôles à différents moments, avec des responsabilités différentes chaque fois. Cela peut créer de la confusion. C'est pourquoi nous vous donnons une brève description de la manière dont les diverses organisations peuvent fonctionner et collaborer les unes avec les autres.

Commençons par les **organisations antidopage (OAD).** Une OAD est un signataire du Code qui est responsable d'adopter des règles pour lancer, mettre en œuvre ou faire respecter tous les éléments du processus de contrôle du dopage, depuis la planification de la répartition des contrôles jusqu'à l'application des sanctions, y compris les contrôles, les enquêtes, la localisation, l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), le prélèvement et l'administration des échantillons, les analyses de laboratoire, la gestion des résultats, les audiences et les appels. Seules les OAD peuvent effectuer des contrôles en tant qu'autorité de contrôle. Cependant, une OAD peut déléguer son autorité pour les contrôles à un **tiers délégué.** Même si une OAD délègue son autorité pour les contrôles, elle demeure l'autorité de contrôle qui a la responsabilité finale, en vertu du Code, de s'assurer que le tiers délégué effectuant les contrôles le fait conformément aux exigences du SICE. D'ailleurs, une OAD qui a recours à un tiers délégué doit signer une entente qui régit la relation entre les deux parties.

Un tiers délégué, selon la définition du Code, est une personne, une organisation ou une autre entité à qui une OAD délègue un aspect du processus de contrôle du dopage ou des programmes d'éducation antidopage. Par exemple, l'Agence de contrôles internationale (« International Testing Agency » - ITA) pourrait coordonner l'ensemble du programme antidopage d'une FI, une confédération continentale ou une fédération nationale pourrait planifier les contrôles sous l'autorité d'une FI dans un continent ou un pays en particulier, une autre OAD ou une entreprise privée de prélèvement d'échantillons pourrait prélever les échantillons, ou une personne pourrait travailler comme sous-traitant indépendant qui assure des services de contrôle du dopage pour l'OAD (p. ex., un agent de contrôle du dopage non salarié ou un consultant qui donne des ateliers éducatifs).

IMPORTANT : Il existe différentes situations où une OAD peut déléguer son autorité à un tiers, mais du point de vue des contrôles, il est important de noter qu'une fédération nationale ou une confédération continentale peut seulement recevoir le rôle de tiers délégué sous la compétence (documentée) de la FI pertinente (une ONAD ne peut pas déléguer son autorité en matière de contrôles à une fédération nationale ou à une confédération continentale).



Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1
Date: avril 2021

Le tiers délégué peut aussi être un **coordonnateur du contrôle du dopage.** Un coordonnateur du contrôle du dopage peut être une OAD ou un tiers délégué qui coordonne un aspect du contrôle antidopage au nom d'une OAD, mais qui ne prélève pas forcément les échantillons. L'OAD qui délègue un programme, en tout ou en partie, a toujours la responsabilité finale, en vertu du Code, d'assurer la conformité aux exigences du SICE, du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT), du Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP) et du Standard international pour la gestion des résultats (SIGR). Par conséquent, il est important que l'OAD documente toute délégation de ses programmes à un tiers délégué, ce qui devrait comprendre idéalement des dispositions indiquant que le tiers délégué doit mettre en œuvre ces programmes conformément au Code et aux standards internationaux.

Pour ce qui est de l'OAD responsable du processus de gestion des résultats, il doit exister une autorité de gestion des résultats pour chaque contrôle (c'est-à-dire, l'OAD responsable d'assurer la gestion des résultats dans un cas donné). Une OAD peut décider de déléguer cette responsabilité à un tiers délégué (voir ci-dessus), mais toute violation des règles antidopage (VRAD) doit être jugée par une instance d'audition indépendante sur le plan opérationnel, et l'OAD a la responsabilité finale, en vertu du Code, d'assurer la conformité au SIGR. Précisons que l'autorité de contrôle et l'autorité de gestion des résultats peuvent être des OAD différentes pour le même contrôle.

Enfin, une **autorité de prélèvement des échantillons** peut également participer aux contrôles d'un sportif. L'autorité de prélèvement des échantillons est l'organisation responsable du prélèvement des échantillons conformément aux exigences du SICE. Pour tout contrôle donné, l'autorité de prélèvement des échantillons peut être : a) l'autorité de contrôle elle-même ou b) un tiers délégué à qui l'autorité d'effectuer des contrôles a été attribuée ou sous-traitée. L'autorité de contrôle reste toujours responsable en dernier ressort, en vertu du Code, du respect des exigences du SICE en matière de prélèvement des échantillons.

Utilisation d'ADAMS

Pour assurer des contrôles efficaces et le succès de votre collaboration, l'utilisation adéquate d'ADAMS est essentielle. À titre de centre d'information, ADAMS permet un échange sécurisé de l'information entre les OAD et les organisations ayant autorité sur les mêmes sportifs, et offre un moyen facile de gérer et de superviser des éléments importants de votre programme de contrôles.

Ces Lignes directrices contiennent des rappels sur le moment et la façon d'utiliser ADAMS pour planifier et mettre en œuvre un programme de contrôles efficace. Pour qu'ADAMS vous soit utile, il faut que l'information entrée soit exacte. Quand vous y consignez des données, par exemple, assurez-vous que l'information du profil du sportif est la bonne, que l'information du formulaire de contrôle du dopage est entrée dans ADAMS rapidement et sans erreur, et que l'organisation de tutelle des informations sur la localisation et/ou le passeport biologique de l'athlète sont attribués à la bonne OAD.





SECTION 1:

PLANIFICATION D'UN PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE

Cette section décrit le processus de planification. Elle explique d'abord, à l'intention des OAD, comment créer et documenter une évaluation complète des risques (chapitres 1 et 2). Elle précise ensuite comment les OAD utilisent les résultats de leur évaluation des risques pour établir les priorités entre les sports, les disciplines et les pays, entre les sportifs, entre les types de contrôle et entre les types d'échantillon, afin de finaliser et de documenter un plan de répartition des contrôles (PRC) efficace et proportionné (chapitres 3 et 4). Cette section inclut aussi des conseils sur la manière d'établir une stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons (chapitre 5).



Pourquoi la planification est-elle aussi importante?

La planification détaillée est très importante parce qu'elle vise à augmenter l'efficacité du programme de contrôles. Un programme de contrôles fondé sur une planification soigneuse devrait augmenter la





possibilité d'attraper les sportifs qui se dopent tout en dissuadant ceux qui l'envisagent peut-être, ce qui protège en fin de compte le droit de tout sportif de concourir dans un contexte équitable.

Une évaluation complète des risques de dopage, en plus d'être une exigence obligatoire du SICE, aidera les OAD à déterminer la meilleure façon d'utiliser leurs ressources limitées en prenant des décisions éclairées. Plus précisément, voici quels sont les objectifs de l'évaluation des risques :

- obtenir de l'information exacte et objective sur les types de sport et de discipline, les manifestations et les pays (le cas échéant) présentant un potentiel supérieur de dopage;
- obtenir de l'information crédible sur les substances et les méthodes interdites qui sont le plus susceptibles d'être utilisées dans un sport ou une discipline;
- augmenter les connaissances sur les sportifs ou les groupes de sportifs qui risquent le plus d'avoir des comportements de dopage; et
- déterminer les meilleurs moments pour mener des types de contrôle en particulier (y compris les analyses) auprès de sportifs ou de groupes de sportifs précis.

Quand une OAD connaît les risques et sait où ils se trouvent, elle peut prendre des décisions éclairées et expliquer :

- pourquoi elle attribue plus de contrôles à un certain sport qu'à un autre;
- comment elle répartit les contrôles en compétition par rapport aux contrôles hors compétition;
- quels types d'échantillon (p. ex., urine, sang) il faut prélever auprès de quels sportifs;
- comment et pourquoi elle alloue le prélèvement et les types d'échantillon à certaines époques de l'année (ou saisons); et
- quels types d'analyse il faut effectuer sur les échantillons qu'elle a prélevés.

En déterminant les facteurs de risque liés à un sport, à une discipline ou à un groupe de sportifs en particulier, l'OAD peut établir un programme de contrôles efficace et proportionné qui cible les personnes, les sports et les disciplines, les pays et/ou les manifestations qui présentent le risque de dopage le plus élevé.

Où trouver de l'aide

L'AMA a créé de nouveaux modèles et listes de contrôle pour vous aider à effectuer cet exercice de planification important. Dans cette première section, il sera fait référence aux documents suivants (en anglais pour la plupart, pour l'instant) :

- Liste de vérification : Évaluation des risques
- Modèle Évaluation des risques et plan de répartition des contrôles Fédération internationale (et organisation responsable de grandes manifestations)
- Modèle : Évaluation des risques et plan de répartition des contrôles Organisation nationale antidopage





- Modèle : Politique sur la stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons
- Modèle : Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles
- Modèle: Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles informations sur la localisation avec les autres OAD
- Modèle : Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs
- Modèle : Notification d'exclusion d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou d'un groupe cible de sportifs
- Liste de vérification : Planification d'un programme de contrôles efficace

Cette section vise à vous aider à établir une évaluation des risques, un plan de répartition des contrôles (PRC) et une stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons, mais de nombreuses OAD sont prêtes à vous faire savoir comment elles ont créé leur évaluation des risques, quelle information elles ont utilisée pour guider l'évaluation, quels sont les résultats qu'elles ont identifiés et comment tout cela leur a servi à établir leur PRC et leur stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons. Il est donc recommandé de contacter différentes OAD pour savoir comment elles ont entrepris ce processus et les leçons qu'elles en ont tirées. Mieux encore, vous pouvez établir des partenariats avec des OAD qui pourraient vous guider dans le processus. En collaborant avec d'autres OAD, vous aurez accès à une expertise externe et à des points de vue différents qui vous aideront à exploiter vos ressources au maximum.

Quelle autre chose peut vous être utile? La **patience!** En effet, la planification d'un programme de contrôles efficace prend du temps. Établir une évaluation des risques peut souvent exiger plusieurs jours et faire intervenir un certain nombre de personnes. Il faudra ensuite quelques jours de plus pour déterminer comment vous établirez les priorités entre les différents volets de votre programme de contrôles. Ajoutez à cela du temps pour finaliser votre PRC et décider d'une stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons. Cela dit, bien que la planification demande du temps, lorsqu'on l'effectue de façon adéquate dès le départ, le travail est plus facile et plus rapide la fois suivante où on fait l'exercice. Cependant, n'oubliez pas qu'une fois que vous aurez réalisé l'exercice de planification et établi des bases solides, vous devrez passer en revue le tout régulièrement et faire les mises à jour nécessaires.

RAPPEL: Il est important de s'assurer que les personnes qui sont en conflit d'intérêts ne participent pas au processus de planification de la répartition des contrôles ni aux processus de sélection des sportifs pour leurs propres sportifs (voir l'article 4.1.2 du SICE). Par exemple, une FI dont le comité antidopage passe en revue et approuve l'évaluation des risques et/ou le PRC doit faire en sorte que les membres du comité ayant des liens avec un sportif, une équipe ou la fédération sportive nationale ne participent pas au processus de revue ou d'approbation.





CHAPITRE 1:

Création de l'évaluation des risques

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1

Chapitre 1 Création de l'évaluation des risques Chapitre 2 Documentation et revue de l'évaluation des risques Chapitre 3 Création du plan de répartition des contrôles (PRC)

Chapitre 4 Finalisation et documentation du PRC Chapitre 5 Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des

Chapitre 6 Ressources financières et humaines

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace

SECTION 2

Chapitre 7

Chapitre 8 Ioment des contrôle Chapitre 9 Stratégies d'analyse

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10 Information à superviser Chapitre 11 Évaluation de toutes les données Chapitre 12 Actualisation du programme de contrôles efficace

Qu'il s'agisse de créer votre première évaluation des risques ou de passer en revue celle qui existe déjà, vous devez avoir un point de départ clair et complet. Qu'est-ce que cela veut dire?

Cela veut dire que vous devez déterminer, compte tenu de leur pertinence, les **sports et les disciplines**, les **manifestations sportives** et les **pays** à évaluer.

Par où commencer?

Le point de départ sera différent si vous êtes une ONAD, une FI ou une organisation responsable de grandes manifestations (OGM); il existe malgré tout certains chevauchements, et c'est pourquoi la collaboration est aussi importante et utile. Pour vous aider dans cet exercice, voici quelques questions à vous poser pour que le point de départ de votre évaluation des risques soit clair et complet :

Si vous êtes une ONAD, voici les questions à vous poser :

- Sur quels sports et disciplines ai-je autorité? (c'est-à-dire, où puis-je faire des contrôles, où ai-je besoin d'en faire?)
- Sur quelles manifestations (c'est-à-dire, les championnats nationaux) ai-je autorité?
- Ai-je des réglementations particulières demandant que des contrôles soient effectués dans certains sports?
- Existe-t-il des exigences nationales qui demandent de prévoir des contrôles pour certaines manifestations ou certains sports?





Si vous êtes une FI, voici les questions à vous poser :

- Sur quels sports et disciplines ai-je autorité?
- Sur quelles manifestations ai-je autorité?
- Quels pays (selon les nationalités des sportifs) s'affrontent dans mes sports/disciplines/événements?

Si vous êtes une OGM, voici les questions à vous poser :

- Quels sports et disciplines font partie de ma grande manifestation?
- Quels pays (selon les nationalités des sportifs) participeront à ma manifestation (pour tous les sports et disciplines)?

Les **ONAD** doivent évaluer tous les sports et toutes les disciplines sur lesquels elles ont autorité, y compris les parasports pertinents et leurs disciplines. Cela peut varier d'un pays à un autre, mais un bon point de départ consiste généralement à examiner tous les sports qui ont une fédération nationale dans le pays.

Il est important de se rappeler qu'il faut évaluer individuellement chaque sport et chaque discipline pertinente. Par exemple, si vous évaluez le sport « patinage », vous devez envisager chaque discipline séparément. Ainsi, votre évaluation des risques doit inclure une évaluation distincte pour les disciplines suivantes :

- Patinage Patinage artistique
- Patinage Patinage de vitesse courte piste
- Patinage Patinage de vitesse 1 500 m ou moins
- Patinage Patinage de vitesse plus de 1 500 m
- Patinage Patinage synchronisé

Q: Pourquoi ne puis-je pas simplement évaluer le patinage comme un tout?

R: Les disciplines du patinage (et c'est le cas pour la plupart des sports) varient pour ce qui est des exigences physiques et physiologiques (voir, par exemple, les NMA du <u>Document technique pour les analyses spécifiques par sport [DTASS]</u>). En plus des risques physiologiques, il peut y avoir d'autres facteurs qui influencent les risques pour chaque discipline (p. ex., popularité dans un pays en particulier, récompenses, participation du sport aux Jeux olympiques/paralympiques, etc.).

Il est également important d'évaluer les parasports séparément, car les risques ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les disciplines traditionnelles équivalentes. Les exigences physiologiques, le niveau de performance et la popularité d'un sport ou d'une discipline peuvent être différents entre le sport traditionnel et le parasport.





Les **FI** doivent évaluer toutes les disciplines qui constituent les sports qu'elles régissent, toutes les manifestations qu'elles organisent pour ces sports et disciplines, et tous les pays qui sont représentés par les fédérations membres (et, le cas échéant, les confédérations continentales).

Les **OGM** doivent évaluer tous les sports et disciplines, ainsi que tous les pays participant à la manifestation. Si une OGM organise plusieurs grandes manifestations, chacune d'entre elles doit avoir sa propre évaluation des risques.

Comme on l'a mentionné, la première étape consiste à s'assurer que le point de départ est clair. Même si les exemples ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive, ils montrent l'apparence que peut avoir votre évaluation des risques. Que vous soyez une ONAD, une FI ou une OGM, les modèles d'évaluation des risques et de PRC de l'AMA comprennent une longue liste de sports et de disciplines, ainsi que de pays.

Avez-vous la liste complète de vos sports et Avez-vous la liste complète Avez-vous la liste complète des disciplines? des pays? manifestations? Manifestation sportive Pays Sport Discipline Afghanistan oupe du monde 1 Aïkido Aïkido Albanie Sports aériens Toutes Football américain Football américain Algérie Championnats du monde Sports aquatiques Plongeon Samoa américaine Coupe du monde 3 Sports aquatiques Sprint 100 m ou moins Andorre Sports aquatiques Natation longue distance 800 m ou plus Angola Sports aquatiques Natation demi-fond 200-400 m Antigua-et-Barbuda Sports aquatiques Natation en eau libre Argentine Sports aquatiques Natation artistique Sports aquatiques Nater-polo Arménie Tir à l'arc Toutes Aruba Bras de fer Bras de fer Australie Athlétisme Épreuves combinées Autriche Athlétisme Sauts Athlétisme Longue distance 3000 m ou plus Azerbaïdjan Athlétisme Demi-fond 800-1500 m Bahamas Athlétisme Sprint 400 m ou moins Bahreïn Athlétisme Lancers Bangladesh Sports automobiles Toutes Barbade Badminton Badminton Bélarus Bandy Bandy Belgique Baseball Baseball Basketball Basketball Bélize Basketball 3 contre 3 Pelote basque Pelote basque Biathlon Biathlon Billard Toutes Bobsleigh Bobsleigh Bobsleigh Skeleton





Sport Discipline Para-ski alpin Course en fauteuil roulant – toutes les distances Para-athlétisme auts – toutes les catégories Course sprint 400 m ou moins – Toutes les catégories Course demi-fond (800 m-1500 m – Toutes les catégories) Para-athlétisme Para-athlétisme Endurance (plus de 1500 m – Toutes les catégories) Lancers (assis) – catégories : F31-F34/F51-F53 Lancers (assis) – catégories : F54-F57 Para-athlétisme ara-athlétisme ancers (debout) – toutes les catégories Para-danse sportive Para-athlétisme Para-danse sportive Para-hockey sur luge Para-hockey sur luge ara-force athlétique Para-force athlétique Para-snowboard Para-snowboard Catégories : S1/SB1/SM1-S3/SB3/SM3 Para-sports aquatiques Catégories : S4/SB4/SM4-S9/SB8/SM9 Para-sports aquatiques Catégories: S10/SB9/SM10-S14/SB14 Para-sports aquatiques Tir para-spor

Quels sont les neuf critères obligatoires du SICE que je dois appliquer?

Maintenant que vous avez un point de départ clair, vous devez appliquer les neuf critères obligatoires indiqués à l'article 4.2.1 du SICE. Nous énumérons ci-dessous tous les critères et expliquons ce qu'ils signifient et où vous pouvez trouver de l'information utile pour vous aider dans votre évaluation. Nous donnons aussi des exemples d'évaluation de chacun d'entre eux.

Nous utilisons également le modèle d'évaluation des risques de l'AMA et avons inclus des captures d'écran, quand c'était possible, pour donner des exemples concrets. Pour offrir des exemples qui pouvaient s'appliquer aux FI, aux ONAD et aux OGM, nous avons sélectionné quelques sports et disciplines que nous utiliserons tout au long du document. Veuillez noter que l'information utilisée pour évaluer ces sports et disciplines est **fictive**.

a. Exigences physiques et physiologiques

Les exigences physiques et physiologiques des sports et des disciplines permettent de prévoir pour quels types de sport le dopage est plus susceptible de se produire et quels types de dopage peuvent prévaloir dans chaque sport et discipline. Vous devez donc évaluer soigneusement les attributs physiques et physiologiques correspondant aux sports et disciplines sur lesquels vous avez autorité pour savoir quelles substances et méthodes interdites pourraient avantager les sportifs.

Si vous voulez effectuer la meilleure évaluation possible pour ce critère, nous vous suggérons d'envisager au moins les deux catégories indiquées ci-dessous et de les évaluer pour chaque sport et discipline :

- endurance cardiovasculaire : capacité à maintenir un effort d'intensité moyenne à élevée pendant une longue période; et
- puissance, force et endurance musculaire : capacité à produire une force maximale et à déplacer un poids rapidement, et capacité à exercer une puissance maximale pendant une période limitée.

Le DTASS peut servir de point de départ et guider votre évaluation des exigences physiques et physiologiques. Par exemple, les disciplines pour lesquelles le niveau minimal d'analyse (NMA) pour les



Version: 1

avril 2021

Date:



EPO est de 30 % ou plus dans le DTASS (p. ex., le cyclisme sur route ou le biathlon) sont celles qui exigent des niveaux élevés d'endurance cardiovasculaire et qui devraient donc avoir un « score de risque » élevé dans cette catégorie. De même, les disciplines pour lesquelles le NMA pour les GH/GHRF est de 30 % (p. ex., l'haltérophilie) sont celles qui ont des exigences élevées de puissance, de force et d'endurance musculaire et qui devraient donc recevoir un « score de risque » élevé dans cette catégorie.

Les modèles d'évaluation des risques et de PRC de l'AMA s'appuient sur le DTASS pour évaluer les risques liés aux exigences physiques et physiologiques. Les captures d'écran ci-dessous démontrent comment les NMA du DTASS peuvent servir à attribuer un score (sur une échelle de 1 à 5) relatif à l'endurance cardiovasculaire, ainsi qu'à la puissance, à la force et à l'endurance musculaire pour les sports et disciplines suivants :

1re PARTIE	Exigences physiologiques et physiques				
Catégorie de risque – Sport et discipline	Endurance cardio- vasculaire	Puissance, force et endurance			
Score	,,	percibles			
5 Élevé	NMA pour les EPO du DTASS de 30 % et 60 %	NMA pour les GH/GHRF du DTASS de 30 %			
4 Moyen élevé	NMA pour les EPO du DTASS de 15 %	NMA pour les GH/GHRF du DTASS de 15 %			
3 Moyen	NMA pour les EPO du DTASS de 10 %	NMA pour les GH/GHRF du DTASS de 10 %			
2 Moyen faible	NMA pour les EPO du DTASS de 5 %	NMA pour les GH/GHRF du DTASS de 5 %			
1 Faible	NMA pour les EPO du DTASS de 0 %	NMA pour les GH/GHRF du DTASS de 0 %			

			Exigences physiologiques et physiques		
Sport	Discipline	Endurance cardio- vasculaire	Puissance, force et endurance musculaire		
		Score 1-5	Score 1-5		
Patinage	Patinage artistique	3	3		
Patinage	Patinage de vitesse courte piste	4	3		
Patinage	Patinage de vitesse 1500 m ou moins	4	3		
Patinage	Patinage de vitesse plus de 1500 m	5	3		
Patinage	Patinage synchronisé	3	2		







Le DTASS, qui comprend 230 sports et disciplines, est le document de base qui permet d'inclure les sports et les disciplines dans les modèles d'évaluation des risques et de PRC de l'AMA. Cependant, il peut arriver que certains sports ou disciplines n'y figurent pas. Si une OAD a besoin de les inclure dans son évaluation des risques, elle peut soit entreprendre une évaluation complète des risques liés aux exigences physiques et physiologiques sans avoir d'indication dans le DTASS, soit utiliser comme guide les NMA pour un sport ou une discipline semblable qui figure dans le DTASS.

Il est important de noter que, en connaissant mieux les exigences physiques et physiologiques des sports et disciplines individuels, vous pourrez mieux comprendre pour quels types de sport et de discipline le dopage est plus susceptible de se produire et quels types de dopage pourraient être plus prévalents.

Bien que le DTASS puisse servir de guide pour évaluer les composantes physiques et physiologiques, les rapports universitaires ou d'autres types d'études peuvent aussi être utiles pour en apprendre plus sur les exigences physiques et physiologiques de divers sports et disciplines. En outre, de nombreuses FI ont un comité médical ou scientifique qui a déjà mené des recherches sur les exigences physiques et physiologiques de leurs sports et disciplines. C'est pourquoi nous recommandons fortement aux ONAD et aux FI de travailler ensemble pour assurer l'évaluation la plus exacte et la plus complète possible.

On peut évaluer aussi d'autres facteurs pour avoir de meilleures données sur les risques liés aux exigences physiques et physiologiques des sports et disciplines. Même s'ils n'ont pas été inclus dans les modèles de l'AMA, vous pouvez ajouter des exigences non physiologiques, comme l'agilité des mouvements, les compétences et l'exactitude psychomotrices, le poids corporel, etc.

b. Substances ou méthodes les plus susceptibles d'améliorer la performance

Les OAD doivent examiner quelles substances et méthodes interdites sont les plus susceptibles d'être utilisées par les personnes qui pratiquent un sport ou une discipline pour améliorer leur performance. Cela ne peut se faire que lorsque l'OAD a examiné les exigences physiques et physiologiques du sport ou de la discipline. Il faut étudier la possibilité qu'une substance soit utilisée en compétition ou hors compétition, pendant la saison sportive ou hors saison, pour améliorer directement la performance ou aider à la récupération.

Par exemple, en fonction de l'évaluation initiale du « patinage – patinage de vitesse plus de 1 500 m », vous avez déterminé que le risque pour l'endurance cardiovasculaire est très élevé et vous savez que certaines substances interdites qui pourraient contribuer à augmenter l'endurance cardiovasculaire sont les EPO. Vous savez aussi, selon des recherches récentes et après avoir étudié les guides de contrôle du TDASS de l'AMA, que les EPO sont souvent utilisées hors compétition. Vous avez fait des recherches supplémentaires et avez découvert dans certaines études que les stéroïdes peuvent aussi être à l'avantage des sportifs hors saison à des fins de récupération. Vous ajoutez toutes ces informations à votre évaluation des risques.





En prenant le basketball comme autre exemple, selon votre évaluation des exigences physiques et physiologiques nécessaires pour être un bon joueur de basketball, vous savez que les courts sursauts d'énergie sont clés (c'est-à-dire, courir vite pendant une courte période). Vous avez aussi lu des études indiquant que les joueurs risquent d'abuser de stimulants juste avant les parties de basketball. De plus, pour augmenter leur masse musculaire et leur force, très utiles pour diverses positions dans ce sport, les sportifs risquent d'utiliser des stéroïdes hors saison. Vous ajoutez ces informations à votre évaluation des risques.

Pour les sports d'équipe, vous devriez aussi vous rappeler que certaines positions peuvent bénéficier de diverses substances ou que les joueurs pourraient envisager d'utiliser des substances ou méthodes interdites pour toutes sortes de raisons. Vous devez aussi l'indiquer dans votre évaluation des risques.

c. Récompenses ou incitations potentielles au dopage

Les récompenses, financières ou autres, peuvent être une motivation importante de dopage. Les OAD doivent envisager les incitations potentielles dans les cas suivants :

- des sports qui offrent un paiement exceptionnel pour la performance (prix en argent), surtout lors de certaines manifestations;
- des sports ou des disciplines qui ont une ligue professionnelle offrant des récompenses financières élevées. Dans de telles situations, les jeunes sportifs peuvent être prêts à prendre des risques pour obtenir un contrat bien payé ou, quand un contrat tire à sa fin, un sportif peut être tenté de se doper pour obtenir un renouvellement;
- des sportifs ou des manifestations où les sponsorings sont généreux ou bien l'image publique est très visible, ce qui se traduit par des pressions pour maintenir une performance élevée (y compris quand on a subi une blessure ou quand on prend de l'âge).

D'autres incitations potentielles au dopage peuvent inclure différents facteurs politiques et culturels qui poussent les gens à se doper. Cela peut comprendre des politiques et des comportements explicites de la part de l'administration ou de la gouvernance du sport, ou une attitude générale par rapport au dopage dans un pays donné.

Voici certains facteurs politiques à considérer :

- sponsoring d'État d'une équipe qui vise à tirer des avantages financiers du profil (et du succès) de cette équipe;
- corruption politique ou économique dans un pays;
- lois sur les drogues et capacité d'application des lois dans certains pays;
- changement payé de citoyenneté (les sportifs qui acceptent d'être payés pour changer de nationalité peuvent – directement ou indirectement – devenir susceptibles de subir des pressions pour performer qui les mènent au dopage);
- pays organisateur de grandes manifestations futures dans un sport en particulier.

Ces informations peuvent vous aider à évaluer les risques relatifs à divers sports et disciplines, ainsi qu'à différents pays.







MISE EN SITUATION

Par exemple, les deux ONAD suivantes évaluent le risque au basketball en ce qui concerne les récompenses et les incitatifs potentiels au dopage :

- ONAD/pays A: dans ce pays, ce sport est extrêmement populaire et les équipes juniors et nationales féminines et masculines réussissent très bien à l'échelle internationale, les sportifs reçoivent des salaires dès qu'ils font partie d'une équipe junior ou nationale, et le gouvernement donne des fonds pour augmenter le niveau de participation dans tout le pays. En fonction de cette information, le risque de dopage potentiel peut être plus élevé si les sportifs recherchent un avantage pour soit 1) entrer dans une équipe ou 2) rester dans une équipe. Donc, cette ONAD pourrait indiquer un score de 5 dans la colonne « Récompenses et/ou incitations potentielles au dopage » de son évaluation des risques.
- ONAD/pays B: dans ce pays, ce sport n'est pas populaire. Il n'y a pas de ligues organisées, peu de personnes le pratiquent et, bien qu'il existe des équipes nationales masculines et féminines, elles ne sont pas très compétitives et ne participent pas aux compétitions à l'échelle internationale. Cette information semble indiquer un faible risque de dopage. Donc, cette ONAD pourrait indiquer un score de 2 dans la colonne « Récompenses et/ou incitations potentielles au dopage » de son évaluation des risques.

Si vous êtes une FI (ou une OGM) qui évalue les risques pour ces deux pays, selon l'information présentée dans cette mise en situation, l'ONAD/le pays A doit être évalué comme plus à risque dans cette catégorie (« Récompenses et/ou incitations potentielles au dopage »), étant donné que ce sport est très populaire dans le pays, que les sportifs performent extrêmement bien et gagnent souvent à l'échelle internationale, etc.

La culture qui entoure un sport ou un sportif, ou l'environnement dans lequel les sportifs vivent et s'entraînent peut influencer fortement les attitudes face au dopage et la probabilité du dopage. Voici des exemples de facteurs culturels qui pourraient mener à des incitations potentielles au dopage :

- association avec du personnel d'encadrement (travail avec des entraîneurs, des médecins, etc. qui ont été déjà été liés au dopage);
- niveau d'éducation antidopage disponible ou reçu;
- niveau d'exposition des sportifs à la mentalité « gagner à tout prix » au sein de leur équipe, de leur environnement d'entraînement ou de leur pays.

Un autre élément dont il faut tenir compte dans le cadre des incitatifs au dopage est le manque de collaboration entre les FI et les ONAD. Une bonne collaboration signifie la mise en commun habituelle de





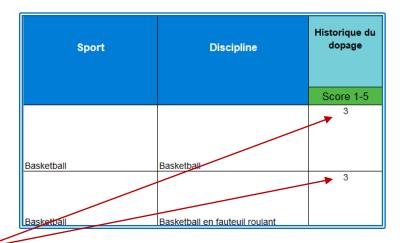
l'information, la coordination des plans des contrôles, les programmes de PBA, etc. Si une FI et une ONAD travaillent bien ensemble, il est plus probable qu'un sportif qui dépend de leur autorité de contrôle conjointe soit contrôlé suffisamment et de façon efficace. Par ailleurs, un manque de collaboration tend à mener à des contrôles non coordonnés ou insuffisants, à un manque de partage de l'information et à des risques accrus qu'un sportif puisse se doper. C'est pourquoi il faut tenir compte de la collaboration quand on établit une évaluation des risques.

d. Historique du dopage

Les ONAD, les FI et les OGM doivent toutes évaluer l'historique du dopage comme un facteur de risque. Un historique de dopage dans un sport, une discipline, un pays ou une manifestation sportive, surtout récent, peut donner une bonne indication d'un risque actuel élevé de dopage. En même temps, un historique de non-dopage peut être considéré comme un indicateur fiable du risque de dopage seulement s'il existe un programme de contrôles complet. L'absence d'un programme de contrôles efficace (en compétition et hors compétition) ne permet de tirer aucune conclusion sur le risque de dopage dans un sport ou une discipline en particulier.

Voici comment saisir et quantifier l'information dans votre évaluation des risques en utilisant le modèle de l'AMA pour l'évaluation des risques et le PRC. Du côté gauche, on voit l'information qui vous sert à attribuer les différents scores (la raison pour laquelle vous donnez un 5 plutôt qu'un 3). Du côté droit, selon votre façon d'évaluer l'historique du dopage, vous attribuez un score à chaque discipline. Dans l'exemple ci-dessous, étant donné que le score est « 3 », cela signifie que certains RAA et VRAD ont été signalés au cours des cinq dernières années dans chaque discipline du sport.

Catégorie de risque						
Score						
5 Élevé	Nombre élevé de résultats d'analyse anormaux (RAA) et de violations des règles antidopage (VRAD) signalés au cours des 5 dernières années au niveau national (p. ex., plus de 20 RAA / VRAD). Scandale de dopage révélé.					
4 Moyen élevé	Certains RAA et VRAD signalés au cours des 5 dernières années au niveau national (p. ex., 10-19 RAAVRAD).					
3 Moyen	Certains RAA et VRAD signalés au cours des 5 dernières années au niveau national (p. ex., 5-9 RAA/VRAD).					
2 Moyen faible	Pas de HAAr VHAD signale(e) au niveau national, mais il n'existe pas de programme de contrôles strict.					
1 Faible	Pas de RAA I VRAD signalé(e) au niveau national, et il existe un bon programme de contrôles en compétition et hors compétition.					







Pour les FI et les OGM, en plus de l'information concrète sur les pratiques de dopage potentielles ou avérées, il peut être utile d'utiliser les indices de corruption quand on évalue et on compare différents pays. Bien que les indices indépendants ne puissent pas indiquer à coup sûr que des pratiques de dopage sont répandues, ils donnent une indication utile sur l'endroit où les pratiques de corruption peuvent être le plus prévalentes. Quand on étudie ces évaluations indépendantes du niveau de corruption, il peut être utile d'examiner les statistiques sur le dopage dans ces pays afin d'évaluer une corrélation possible. Des indices existent à unodc.org/unodc/fr/index.html, banquemondiale.org/fr/home et transparency.org.

e. Statistiques et recherches sur les tendances du dopage

L'AMA publie de nombreux rapports statistiques qui peuvent vous servir dans votre évaluation des risques. Le <u>Rapport sur les données de contrôle antidopage</u> publié tous les ans fournit des données sur tous les échantillons analysés par les laboratoires accrédités par l'AMA, y compris les données sur les échantillons d'urine et de sang et les analyses sanguines dans le cadre du PBA pour les prélèvements en compétition et hors compétition. On peut voir les données par laboratoire, sport/discipline et autorité de contrôle (AC). Pour sa part, le <u>Rapport sur les violations des règles antidopage</u> publié tous les ans fournit des données sur les résultats de tous les RAA (p. ex., raisons médicales, non-lieux, VRAD), ainsi que sur toutes les VRAD, y compris celles qui proviennent de preuves non analytiques.

De même, l'AMA soutient un grand nombre de recherches sur le dopage, à la fois du point de vue des sciences sociales et selon une perspective médicale et scientifique. Les résultats des recherches en sciences sociales se trouvent <u>ici</u> tandis que l'information sur les projets de recherche médicale et scientifique se trouve <u>ici</u>.

Les recherches sur les sujets liés au dopage, depuis la chimie analytique jusqu'à la sociologie, sont également publiées dans de nombreuses revues scientifiques. Pour accéder à l'ensemble du contenu de bon nombre d'entre elles, il faut avoir un abonnement, mais une grande partie des résultats de recherche sont accessibles gratuitement.

Que vous soyez une ONAD, une FI ou une OGM, ces données vous aideront dans votre évaluation des risques. Encore une fois, voici comment on peut saisir cette information (les données sont fictives) :





Sport	Discipline	Statistiques / recherches sur les tendances du dopage				
Patinage	Patinage artistique	Selon les études, les sportifs peuvent prendre des diurétiques pour ne pas prendre de poids.				
Patinage	Patinage de vitesse courte piste	Selon les études, les sportifs peuvent utiliser des stimulants avant les courses et des stéroïdes pour augmenter leur masse musculaire hors saison et/ou récupérer après une blessure.				
Patinage	Patinage de vitesse 1500 m ou moins	Selon les études, les sportifs peuvent utiliser des stimulants avant les courses et des stéroïdes pour augmenter leur masse musculaire hors saison et/ou récupérer après une blessure. Les statistiques démontrent une augmentation des VRAD liées au PBA.				
Patinage	Patinage de vitesse plus de 1500 m	Selon les recherches, l'EPO pourrait aider à accroître l'endurance et les stéroïdes pourraient aider à augmenter la masse musculaire et/ou à récupérer après une blessure.				
Patinage	Patinage synchronisé	Selon les études, les sportifs peuvent prendre des diurétiques pour ne pas prendre de poids.				

f. Informations reçues et renseignements obtenus

Il faut tenir compte des renseignements pertinents sur les sports, les disciplines et les sportifs ou les groupes de sportifs quand on procède à l'évaluation des risques. Voici ce que peuvent inclure ces informations ou ces renseignements :

- violations antérieures des règles antidopage/antécédents en matière de contrôles, y compris tout paramètre biologique atypique (paramètres sanguins, profils stéroïdiens, etc.), qui semblent plus prévalents dans une discipline en particulier;
- historique des performances sportives, en particulier une amélioration soudaine et significative des performances d'un pays donné et/ou des performances régulières de haut niveau sans contrôles réguliers;
- manquements répétés aux obligations en matière de localisation ou tendances suspectes en matière de transmission d'informations sur la localisation (p. ex., un sportif qui a presque toujours un ou deux manquements en cours ou qui met régulièrement à jour ses informations sur la localisation à la dernière minute);
- équipes qui déménagent ou s'entraînent dans un lieu éloigné ou dans un lieu réputé à haut risque en raison de facteurs politiques ou culturels;
- informations fiables provenant d'un tiers (p. ex., rapports des ACD, ligne téléphonique de l'OAD, lanceurs d'alertes, etc.) ou renseignements recueillis par l'OAD ou qui lui ont été communiqués au sujet de l'utilisation potentielle de substances interdites par un sportif ou un groupe de sportifs dans une discipline donnée.

Un grand nombre des éléments ci-dessus ne sont pas en soi des indicateurs de dopage. Cependant, toute combinaison de facteurs doit être considérée comme établissant un risque plus élevé pour un sportif, un groupe de sportifs, une discipline ou un pays. Vous pouvez entrer ces informations et ces renseignements dans votre évaluation des risques comme des facteurs « quantitatifs » ou « qualitatifs » (ou les deux).







Pour en savoir plus sur la façon d'obtenir, d'évaluer et de traiter des renseignements antidopage et pour faire en sorte que des processus et des politiques appropriés soient en place, consultez le document Lignes directrices sur la collecte d'information et le partage de renseignement.

g. Résultats des précédents cycles de planification de répartition des contrôles

Les résultats des contrôles de l'année précédente doivent être pris en compte pour évaluer les risques de l'année suivante. Par exemple, si les contrôles pour un sport en particulier se sont traduits l'année précédente par deux résultats d'analyse anormaux (RAA) et que les deux ont été obtenus lors de contrôles hors compétition menés peu de temps avant un important championnat, cela pourrait indiquer que, dans ce sport, la période précédant un championnat majeur est une période à plus haut risque.

Vous devez toujours passer en revue et analyser vos données ADAMS quand vous faites l'évaluation des risques. Par exemple, utilisez des rapports de contrôles pour déterminer à quel moment ont été effectués des contrôles hors compétition pour une discipline en particulier. Si vous remarquez que tous les contrôles ont été menés entre avril et août, ou bien le mardi et le vendredi, déterminez d'abord les raisons et envisagez ensuite la possibilité de mieux répartir ou de répartir différemment les contrôles hors compétition l'année prochaine ou lors du prochain cycle.

De plus, si on a suivi une stratégie complète de contrôles ciblés fréquents tout au long de l'année pour un sport ou une discipline ou un certain groupe de sportifs et que les données analysées n'ont donné lieu à aucun soupçon de dopage, les ressources peuvent être redirigées vers un autre sport ou groupe de sportifs. Il faudra documenter les raisons de cette décision.



Utilisez ADAMS et ses nombreuses fonctions de production de rapports pour examiner les données sur les contrôles par sport, discipline, pays, etc., en particulier les rapports suivants : rapport d'échantillon, rapport d'analyse du laboratoire et suivi du PRC dans le système ADAMS de prochaine génération.





h. Tendances potentielles de dopage pendant la carrière d'un sportif

Dans la carrière de chaque sportif, il y a des périodes où une combinaison de facteurs peut augmenter le risque qu'il envisage de se doper. Ces périodes dépendent du sport et de la discipline. Voici quelques exemples :

- jeunes sportifs qui en sont à l'étape de leur carrière où ils essaient d'améliorer leur performance et d'être sélectionnés pour participer à la compétition de niveau élite ou de signer un contrat professionnel;
- sportifs qui essaient de se qualifier pour les Jeux olympiques ou paralympiques ou une autre grande manifestation;
- sportifs qui sont à la fin de leur carrière et peuvent essayer d'obtenir un dernier contrat professionnel ou de se qualifier pour une dernière grande manifestation;
- périodes où un sportif se blesse gravement et ne sera pas en mesure de participer aux compétitions pendant plusieurs mois.

Cela pourrait représenter des périodes de risque plus élevé où les sportifs peuvent être tentés de se doper, ce que vous devez indiquer dans votre évaluation des risques. Par exemple :

Sport	Discipline	Moments de carrière
Basketball	Basketball	Quelques sportifs de l'équipe nationale ont pris de l'âge. Portez attention à ceux qui les suivent.
Basketball	Basketball en fauteuil roulant	L'équipe nationale inclut des joueurs assez nouveaux au sommet de leur carrière.

i. Tendances potentielles du dopage pendant la saison sportive

Dans chaque sport et discipline, la structure de la saison sportive permet de déterminer le moment où un sportif pourrait essayer de se doper. Dans un sport donné, la saison peut être centrée autour d'une ou deux compétitions ou manifestations importantes ou d'une série de manifestations, et tout ce que fait le sportif a pour but de faire en sorte qu'il soit dans la meilleure forme possible à ce moment. Cela influence son entraînement, ses compétitions et ses stratégies de récupération. Par ailleurs, de nombreux sportifs d'équipes professionnelles ont de longues saisons et doivent rester en très bonne forme pendant neuf ou dix mois. Certains participent ensuite à des manifestations internationales hors saison, ce qui diminue le temps qu'ils ont pour récupérer et se préparer à la saison suivante.



Version: 1

avril 2021

Date:



Version: 1

Date: avril 2021

Passez en revue les calendriers des compétitions nationales et internationales pour déterminer les risques potentiels et ajoutez des échéanciers et d'autres informations à votre évaluation des risques. Par exemple :

Sport	Discipline	Moments saisonniers
Patinage	Patinage artistique	Saison d'octobre à mars. Principales compétitions en février/mars.
Patinage	Patinage de vitesse courte piste	Saison d'octobre à avril. Principale compétition nationale en janvier et principale compétition internationale en avril.
Patinage	Patinage de vitesse 1500 m ou moins	Saison d'octobre à avril. Nouvelle compétition majeure en février avec des prix en argent plus élevés.
Patinage	Patinage de vitesse plus de 1500 m	Saison d'octobre à avril. Nouvelle compétition majeure en février avec des prix en argent plus élevés.
Patinage	Patinage synchronisé	Saison d'octobre à mars. Pas de compétition internationale cette année, seulement des championnats nationaux en février.





CHAPITRE 2:

Documentation et revue de l'évaluation des risques

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1 Chapitre 1 Chapitre 2 Chapitre 2 Chapitre 3 Chapitre 3 Chapitre 4 Création de l'évaluation des risques risques risques (PRC) Chapitre 4 Chapitre 4 Finalisation et documentation du PRC documentation du PRC de dévaluation des contrôles (PRC) Chapitre 5 Chapitre 5 Chapitre 6 Cha

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace

SECTION 2

Chapitre 7
Contrôles ciblés

Chapitre 8
Moment des contrôles

Stratégies d'analyse

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10
Information à superviser

Chapitre 11
Évaluation de toutes les données

Chapitre 12
Actualisation du programme de contrôles efficace

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'AMA a produit des modèles (pour les FI, les ONAD et les OGM) qui aident à effectuer une évaluation approfondie des risques. Bien que leur utilisation soit facultative, ces modèles vous aideront à vous conformer à l'article 4.1.3 du SICE, qui exige que I l'évaluation des risques soit documentée. En outre, les modèles vous permettront d'utiliser facilement les résultats de votre évaluation des risques pour créer votre plan de répartition des contrôles (PRC).

Conseil: Jusqu'à maintenant, dans cette section, nous avons utilisé des captures d'écran du modèle de l'AMA, Évaluation des risques et PRC. Vous trouverez le modèle dont vous avez besoin ici: Modèle Évaluation des risques et plan de répartition des contrôles – Fédération internationale (et organisation responsable de grandes manifestations) et Modèle: Évaluation des risques et plan de répartition des contrôles – Organisation nationale antidopage (les documents contiennent aussi les instructions d'utilisation des modèles). La Liste de vérification: Évaluation des risques est aussi un document utile.

Résultats de l'évaluation des risques

Une évaluation des risques doit produire des résultats clairs, qui permettent d'en mettre à profit toutes les informations et d'établir le plan de répartition des contrôles (PRC) et les autres aspects du programme de contrôles, y compris l'attribution des sportifs aux groupes de localisation et l'établissement d'une stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons.





Les facteurs quantifiables que vous évaluez peuvent s'ajouter pour produire un score total de risques. Dans le modèle de l'AMA, les facteurs physiologiques ont un poids supérieur aux autres. Vous pouvez décider d'attribuer les scores d'une façon différente, mais si vous le faites, vous devez assurer l'uniformité dans l'ensemble de l'évaluation des risques. Le score total de risques peut être classé de « élevé » à « faible ». Les facteurs qualitatifs donnent ensuite le contexte et d'autres informations. En vous servant des sports et des disciplines utilisés comme exemples jusqu'à maintenant, consultez l'ANNEXE A – Exemple d'évaluation des risques (avec de l'information fictive) pour passer en revue l'évaluation des risques terminée pour ces sports et disciplines.

Une fois que vous aurez effectué l'évaluation des risques pour les sports et disciplines qui vous intéressent, vous devriez avoir une idée claire des points suivants :

- quels sports et disciplines présentent un risque plus élevé de comportement de dopage;
- quels sportifs sont le plus susceptible de se doper, et quand;
- pour un sport ou une discipline en particulier, quelles sont les périodes où les sportifs sont le plus susceptibles de se doper;
- les substances et méthodes interdites les plus susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un sport ou d'une discipline;
- comment les différents types d'échantillon devraient être alloués tout au long de l'année.

Examen de l'évaluation des risques

L'évaluation des risques est un document qui doit être mis à jour régulièrement quand de nouveaux renseignements, données et informations deviennent disponibles. C'est pourquoi vous devez vous assurer de consigner cette information quelque part (p. ex., en incluant des notes dans le document d'évaluation des risques) et de l'utiliser pour actualiser votre évaluation des risques. Les OAD sont tenues de passer en revue et d'actualiser leur évaluation des risques au moins tous les ans. Il faut réexaminer tous les aspects. Par exemple, assurez-vous d'inclure tous les sports, disciplines, pays et manifestations et vérifiez que les données utilisées sont les plus récentes. Vous devez aussi demander à d'autres OAD si elles ont de nouvelles informations pertinentes (nouvelles études physiologiques, nouveaux renseignements ou nouvelle information concernant un pays) qui pourraient vous permettre de mettre à jour votre évaluation des risques. Une fois l'évaluation des risques passée en revue et actualisée, vous pourriez obtenir des résultats différents. N'oubliez pas de les utiliser pour adapter votre PRC.





CHAPITRE 3:

SECTION 2

Création du plan de répartition des contrôles (PRC)



Chapitre 8 Moment des contrôles

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

Chapitre 9 Stratégies d'analyse

Chapitre 12 Actualisation du programme de contrôles efficace Chapitre 11 Évaluation de toutes les données SECTION 3 Chapitre 10

Chapitre 7 Contrôles ciblés

Vous avez terminé votre évaluation des risques et avez des résultats clairs. Vous allez maintenant devoir prendre une série de décisions éclairées sur les priorités de votre OAD. Par exemple, les OAD doivent déterminer quels sports et disciplines doivent être contrôlés plus que d'autres, quels sportifs doivent être ciblés, quels types de contrôles doivent être menés et quels types d'échantillon doivent être prélevés. Toutes les OAD ont des ressources limitées et doivent décider à quoi les employer.

Quand vous établirez votre PRC, il sera important de réfléchir à la façon de prioriser certains aspects en utilisant les résultats de votre évaluation des risques. Donc, à quels éléments devez-vous accorder la priorité?

Définissez votre groupe de sportifs global : qui sont les « sportifs de niveau international » et qui sont les « sportifs de niveau national » ?

La première étape consiste à définir votre groupe de sportifs global, c'est-à-dire les sportifs qui sont soumis au programme antidopage complet d'une OAD (p. ex., éducation, exigences en matière d'AUT, contrôles, etc.). Certaines OAD ont une vaste autorité. Par exemple, une ONAD peut avoir autorité sur des millions de personnes, en raison du fait que des sportifs ont signé des ententes d'adhésion avec des clubs sportifs qui les lient au programme antidopage national, même s'ils participent seulement à un club de niveau récréatif.





C'est pourquoi le Code et le SICE permettent aux ONAD d'établir une définition des sportifs qu'ils considèrent comme des « sportifs de niveau national » et aux FI d'établir une définition des « sportifs au niveau international ». Cela aide les FI et les ONAD à concentrer leurs ressources et cela réduit les chevauchements et les dédoublements de responsabilités, pour les contrôles, par exemple.

L'objectif des FI est de protéger l'intégrité de leur sport à l'échelle internationale. Par conséquent, les FI doivent concentrer leurs contrôles sur les sportifs de niveau international, c'est-à-dire ceux qui concourent régulièrement aux manifestations internationales. Elles sont libres de déterminer quels critères utiliser pour définir un sportif « de niveau international », bien que le SICE demande, au moins, l'inclusion des sportifs qui participent régulièrement à des compétitions internationales ou qui, selon le sport, participent à des compétitions où des records mondiaux pourraient être établis. Les FI peuvent suivre des critères comme le classement mondial ou la participation à certaines manifestations – en fonction de ce qui convient le mieux à leur sport et à leurs disciplines. Une fois les critères établis, ils doivent être publiés de façon à ce que tous les connaissent, depuis les sportifs jusqu'aux autres OAD. Le défi pour les FI est de trouver une définition qui ne soit ni trop étroite ni trop large. Si une FI établit une définition trop étroite, elle n'assume pas ses responsabilités relatives à la protection de son sport. Si elle choisit une définition trop large, elle détourne des ressources précieuses qui devraient plutôt servir au contrôle de sportifs de niveau réellement international.



Une FI organise une série annuelle pour la Coupe du monde qui inclut plusieurs manifestations comprenant 200 sportifs, considérés pour la plupart comme les meilleurs au monde. Si elle restreint la définition des « sportifs de niveau international » à ceux qui font partie des 25 meilleurs au monde, c'est une définition trop étroite. Par contre, une définition trop large consisterait à inclure les 500 meilleurs sportifs du classement. Une définition adéquate des « sportifs de niveau international » pourrait comprendre les 200 meilleurs sportifs.

L'objectif des ONAD est de protéger l'intégrité du sport à l'échelle nationale. C'est pourquoi les ONAD consacrent généralement leurs contrôles aux « sportifs de niveau national » et plus, c'est-à-dire ceux qui participent aux compétitions au plus haut niveau national. Les ONAD sont libres de définir les « sportifs de niveau national » et, même si les critères varient selon les sports, ils doivent inclure au moins les sportifs qui participent aux compétitions nationales de plus haut niveau dans les sports pertinents. Cela doit inclure probablement les personnes qui représentent le pays, soit comme individus soit comme membres de l'équipe nationale, celles qui participent aux championnats nationaux ou à d'autres manifestations qui déterminent les meilleurs sportifs du pays ou celles qui font partie d'une ligue professionnelle dans une compétition nationale. Les ONAD doivent elles aussi établir une définition qui ne soit ni trop étroite ni trop large, mais soigneusement étudiée en fonction des résultats de leur évaluation des risques.







L'ONAD C établit les critères (selon l'article 4.3.2b du SICE) qu'elle suivra pour classer ses sportifs comme « sportifs de niveau national » :

- sportifs qui reçoivent du financement du gouvernement;
- sportifs qui participent aux championnats nationaux ou à des événements de sélection pour les championnats nationaux;
- sportifs ayant le potentiel de représenter le pays C à l'échelle internationale ou de devenir membres d'une équipe nationale.

L'ONAD C utilise ces critères pour déterminer combien de sportifs cela signifie pour les disciplines suivantes :

- Patinage Patinage artistique : 35 sportifs
- Patinage Patinage de vitesse courte piste : 50 sportifs
- ❖ Patinage Patinage de vitesse 1 500 m ou moins : 75 sportifs
- Patinage Patinage de vitesse plus de 1 500 m : 75 sportifs
- Patinage Patinage synchronisé : 25 sportifs

Donc, pour le patinage, l'ONAD C a déterminé que 260 personnes sont des « sportifs de niveau national ».

Il est important de remarquer que certains de vos meilleurs sportifs peuvent être définis comme « sportifs de niveau international » par la FI concernée. Cela <u>ne vous empêche pas</u> de les contrôler. Étant donné qu'ils sont les meilleurs sportifs de votre pays, vous devez collaborer avec la FI et effectuer certains contrôles. Les ONAD et les FI doivent s'assurer conjointement que les meilleurs sportifs sont soumis à des niveaux proportionnés de contrôles. Dans ce contexte, la collaboration entre FI et ONAD permet d'éviter la situation suivante : les meilleurs sportifs n'ont pas été contrôlés correctement parce que leur ONAD estimait qu'il s'agissait de « sportifs de niveau international » et qu'ils seraient donc contrôlés par leur FI, tandis que celle-ci les considérait comme des « sportifs de niveau national » qui seraient donc contrôlés par leur ONAD.

Les ONAD consacrent surtout leurs ressources de contrôles aux sportifs de niveau national et plus, mais elles peuvent décider de contrôler des sportifs qui ne sont pas de niveau national, et ce, en raison de certaines exigences de la politique nationale qui s'appliquent à elles (par exemple, contrôler les sportifs récréatifs qui utilisent les gymnases afin de combattre l'utilisation des stéroïdes). Bien que cela soit tout à fait acceptable et que les ONAD qui procèdent ainsi doivent être félicitées, cela ne peut pas se faire au détriment des contrôles des sportifs de niveau national (et plus).





Quels sports, disciplines et pays doivent être priorisés?

Une fois qu'une OAD a défini le groupe de sportifs auquel elle va consacrer son programme de contrôles, l'étape suivante consiste à établir les priorités entre les sports, les disciplines ou les pays qui relèvent de son autorité. Les résultats de l'évaluation des risques sont essentiels ici et aident les OAD à prendre des décisions objectives.

Les **FI** doivent établir les priorités entre les divers sports, disciplines et pays qui relèvent de leur autorité. Dans votre évaluation des risques, vous avez analysé toutes les disciplines et tous les pays et, à la fin, vous avez obtenu les scores totaux de risques qui classent toutes les disciplines et tous les pays selon leur risque global de dopage, lui-même fondé sur les facteurs quantitatifs que vous avez évalués. Vous devez utiliser ces scores pour prioriser les disciplines et les pays sur lesquels vous avez autorité; plus le niveau de risque est élevé, plus nombreux seront les contrôles que vous devrez prévoir dans la discipline pertinente ou pour les sportifs du pays concerné (par vous-même ou en collaboration avec l'ONAD pertinente).

Les **ONAD** doivent établir les priorités entre les divers sports et disciplines qu'elles ont inclus dans leur évaluation des risques. Celle-ci vous a permis d'obtenir un score total de risque en fonction de votre analyse des facteurs de risque quantitatifs. À leur tour, les scores totaux de risques vous ont servi à classer les sports et disciplines selon un niveau de risque global allant de « élevé » à « faible ». Vous utiliserez ces niveaux pour prioriser les disciplines et les pays sur lesquels vous avez autorité; plus le risque est élevé, plus nombreux seront les contrôles que vous devrez allouer au sport ou à la discipline en question. Si nous revenons à notre évaluation des risques et voulons déterminer si nous devons, pour commencer, allouer plus de ressources de contrôles au patinage de vitesse plus de 1 500 m qu'au patinage synchronisé :

	Discipline	Exigences physiologiques et physiques						Niveau de risque				
Sport		Endurance cardio- vasculaire	Puissance, force et endurance musculaire	Récompenses / Incitatifs	Historique du dopage	Renseignements disponibles	Score total de risques	Élevé (22-25) Moyen élevé (18-21) Moyen (13-17) Moyen faible (9-12) Faible (5-8)				
							Score 1-5	Score 1-5	Score 1-5	Score 1-5	Score 1-5	
Patinage	Patinage de vitesse plus de 1500 m	5	3	5	4	4	21	Moyen élevé				
Patinage	Patinage synchronisé	3	2	2	2	1	10	Moyen faible				

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus et selon l'évaluation quantitative que nous avons faite, le patinage de vitesse plus de 1 500 m a obtenu un score de risque plus élevé que le patinage synchronisé. Même si d'autres facteurs pourraient influencer l'attribution finale des ressources de contrôles et, certainement, les types d'échantillon à prélever, ces scores donnent une première idée de la façon de prioriser les différentes disciplines.

Les **OGM** doivent établir les priorités entre les divers sports, disciplines et pays qui seront inclus dans la grande manifestation en question. L'évaluation des risques vous a permis d'obtenir des scores totaux de risque en fonction de votre analyse des facteurs de risque quantitatifs. Ce sont ces scores que vous devez utiliser pour prioriser les disciplines et les pays sur lesquels vous avez autorité; plus le niveau de risque est élevé, plus nombreux seront les contrôles que vous devrez prévoir dans les disciplines pertinentes ou pour les sportifs du pays concerné.



Version: 1

avril 2021

Date:



Quels sportifs doivent être priorisés?

Une fois que vous aurez établi votre groupe de sportifs global, défini les sportifs de niveau international ou les sportifs de niveau national, et déterminé quels sports, disciplines ou pays ont une priorité plus élevée, vous devrez établir la priorité entre les différents sportifs pour vous assurer que votre programme de contrôles cible les sportifs qui sont à risque plus élevé de dopage.

Il faut tenir compte de nombreux critères pour décider quels sportifs prioriser quand on planifie le programme de contrôles et qu'on établit son PRC.

Les **FI** doivent, au moins, prioriser les sportifs ou les équipes (particulièrement pour les disciplines et les pays prioritaires) dont la performance est au plus haut niveau, c'est-à-dire qui participent régulièrement aux Jeux olympiques ou paralympiques, aux championnats du monde, aux Coupes du monde et à d'autres grandes manifestations (p. ex., les Jeux du Commonwealth, les Jeux asiatiques, les Jeux africains, etc.).

Les **ONAD** doivent, dans le cadre de leurs sports et disciplines prioritaires, se concentrer sur les sportifs qui :

- sont membres d'une équipe nationale dans un sport olympique, paralympique ou un autre sport à haute priorité nationale. Les ONAD peuvent aussi s'appuyer sur les critères suivants :
 - o participants aux derniers Jeux olympiques ou paralympiques;
 - sportifs qualifiés ou qui essaient de se qualifier pour les prochains Jeux olympiques ou paralympiques;
 - médaillés lors des derniers Jeux mondiaux et sportifs qualifiés pour les prochains Jeux mondiaux;
 - médaillés lors des derniers jeux continentaux (Jeux asiatiques, Jeux africains, Jeux européens, etc.), Jeux du Commonwealth ou championnats continentaux;
 - o médaillés lors des manifestations pour les sportifs d'élite ou de niveau junior (par exemple, championnats du monde).
- s'entraînent de façon indépendante, mais participent aux grandes manifestations (par exemple, Jeux olympiques ou paralympiques, championnats du monde ou jeux continentaux) et/ou pourraient être sélectionnés pour y participer;
- bénéficient d'un financement public;
- sont des sportifs de haut niveau qui habitent, s'entraînent ou participent à des compétitions à l'étranger;
- sont des sportifs de haut niveau de nationalité étrangère, mais qui sont présents dans le pays de l'ONAD (qu'ils y résident, qu'ils s'y entraînent, qu'ils y concourent ou pour d'autres raisons);
- sont de niveau international (en étroite collaboration avec les FI pour assurer les meilleures stratégies de contrôles);
- sont des sportifs d'élite de niveau junior.



Version: 1

avril 2021

Date:



Les FI et les ONAD doivent aussi envisager de prioriser les sportifs suivants :

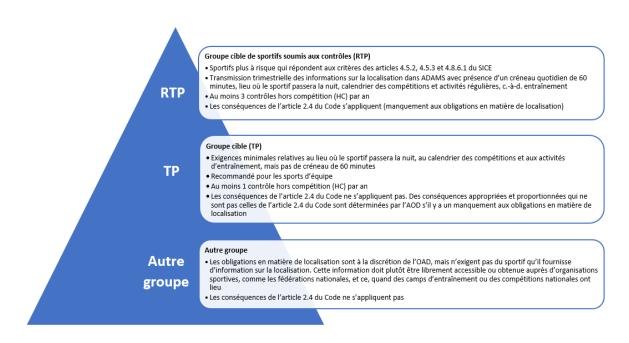
- ceux qui sont actuellement suspendus;
- ceux qui étaient considérés comme étant à haute priorité avant de prendre leur retraite et qui souhaitent maintenant reprendre la compétition.

Parmi ces sportifs prioritaires, vous devez aussi déterminer le(s) groupe(s) de localisation pour vous assurer que vous pourrez effectuer des contrôles inopinés. L'information sur la localisation peut provenir de diverses sources (demandée directement aux sportifs, fournie par les fédérations nationales ou par les équipes, etc.) et toutes les OAD sont libres d'utiliser toute l'information dont elles disposent pour réaliser les contrôles.

L'approche pyramidale de la localisation

L'article 4.8.4 du SICE recommande aux FI et aux ONAD d'adopter une approche « pyramidale » ou « par niveaux » de la localisation, en plaçant les sportifs dans différents groupes de localisation qui sont soumis à des exigences de localisation différentes.

Pyramide de localisation



Il est important de se rappeler que toute OAD qui établit un PRC ou un groupe cible (et tout autre groupe de localisation) doit se conformer à plusieurs exigences administratives pour gérer étroitement ces groupes, qui joueront un rôle important dans le succès d'un programme de contrôles. Ces exigences sont décrites en détail à l'article 4.8 du SICE et d'autres indications sont fournies à l'ANNEXE B – Processus d'administration des groupes de localisation.





Critères d'inclusion dans les groupes de localisation

C'est à chaque OAD de sélectionner les sportifs qui font partie des divers types de groupe de localisation. Cependant, vous devez prendre ces décisions en fonction de critères précis qui doivent avoir été établis à la suite d'une évaluation appropriée des risques pertinents (vous devrez être en mesure de démontrer à l'AMA que vous avez fait une telle évaluation, au besoin). Quand vous déciderez des critères régissant l'inclusion des sportifs dans les divers groupes de localisation, vous devrez aussi tenir compte de votre PRC et du nombre de contrôles que vous avez l'intention d'effectuer.

Les sportifs inclus dans le groupe cible annexe doivent être contrôlés au moins trois fois par an hors compétition. Donc, par exemple, si le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles comprend 100 sportifs, cela signifie 300 contrôles annuels hors compétition. De plus, vous devrez ajouter des contrôles hors compétition pour les sportifs du groupe cible qui doivent être contrôlés hors compétition au moins une fois par an et pour les sportifs de l'autre groupe de localisation, pour lequel vous pourrez décider de faire des contrôles hors compétition pour les sportifs moins à risque de dopage.

Bien que vous puissiez avoir une idée du nombre de contrôles hors compétition que vous devrez faire et pour quels sportifs, vous devez prévoir la façon dont vous serez en mesure de mener les contrôles. Par exemple, avez-vous assez d'informations pour pouvoir contrôler les sportifs les plus à risque quand vous aurez besoin de le faire, n'importe quel jour de la semaine, à n'importe quelle heure entre 6 h et 23 h et de façon inopinée? Pouvez-vous organiser un contrôle dans un délai très court, au besoin? Il est très difficile de planifier une mission de contrôles réussie si vous n'avez pas l'information nécessaire, d'où l'importance de recueillir l'information sur la localisation.

Vous devrez décider de quelle quantité d'informations sur la localisation vous aurez besoin. Par exemple, si un sportif fait partie de votre programme de contrôles sanguins aux fins du PBA, vous devrez peut-être organiser des contrôles de suivi dans un délai très court à la suite des commentaires de l'UGPBA. Cela ne pourra être possible que si vous avez une période de 60 minutes pour le sportif, ce qui n'est demandé que pour les sportifs inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles. D'un autre côté, pour un sportif faisant partie d'un sport d'équipe qui s'entraîne avec son équipe six jours par semaine au même endroit, qui n'appartient pas à la catégorie à risque élevé et qui n'est pas inclus dans le programme de contrôles sanguins aux fins du PBA, l'information de localisation demandée dans le cadre du groupe cible peut être suffisante.

Une fois que vous aurez établi les critères d'inclusion des sportifs dans les différents groupes de localisation, vous devrez les passer en revue régulièrement (par exemple, tous les ans) et les mettre à jour pour qu'ils restent valables, c'est-à-dire qu'ils permettent de retenir tous les sportifs appropriés. Vous devrez tenir compte du calendrier des compétitions ou des manifestations pour la période en question : y aura-t-il bientôt des Jeux olympiques et paralympiques ou des championnats du monde pour un sport en particulier? Est-ce que tous les sportifs qui pourraient y participer ou essayer de se qualifier sont inclus dans un groupe de localisation et sont suffisamment contrôlés pour qu'on s'assure que les sportifs et l'équipe nationale participant à une grande manifestation sont propres? Si ce n'est pas le cas, vous devrez actualiser les critères d'inclusion et, par conséquent, les sportifs faisant partie du groupe cible soumis à des contrôles ou du groupe cible, afin que votre programme de contrôles réponde aux risques actuels.





a. Groupe cible de sportifs soumis à des contrôles

Lorsque vous établissez les critères qui vous serviront à inclure les sportifs dans votre groupe cible soumis à des contrôles, vous devez d'abord tenir compte de certains facteurs de risque énumérés à l'article 4.8.6.1 du SICE. Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'ajouter au groupe cible soumis à des contrôles tous les sportifs qui répondent à ces critères, l'important est que les décisions soient prises en fonction d'une évaluation des risques appropriée.

Les critères à prendre en compte (décrits à l'article 4.8.6.1 du SICE) sont les suivants :

- le sportif répond aux critères énumérés aux articles 4.5.2 et 4.5.3 du SICE;
- vous avez l'intention de contrôler le sportif au moins trois fois par an hors compétition (de façon autonome ou en coordination avec d'autres OAD);
- le sportif fait partie de votre programme de contrôles sanguins aux fins du PBA;
- le sportif est inclus dans un groupe cible et ne respecte pas les obligations de ce groupe relatives à la localisation;
- il n'existe pas pour ce sportif assez d'informations sur la localisation provenant d'autres sources pour pouvoir réaliser des contrôles;
- le sportif pratique un sport d'équipe, mais n'a pas pris part aux activités de l'équipe pendant une certaine période (p. ex., après la saison des compétitions);
- Le sportif purge une période de suspension.



Les OAD doivent envisager d'inclure dans leur groupe cible soumis à des contrôles les sportifs qui purgent actuellement une période de suspension. Si la VRAD était fondée sur un résultat d'analyse anormal, l'OAD doit envisager d'ajouter les sportifs qui ont été déclarés positifs lors du contrôle d'une substance interdite en tout temps (p. ex., les stéroïdes) plutôt que d'une substance seulement interdite pendant les compétitions (p. ex., le cannabis). Même s'il n'est peut-être pas nécessaire d'inclure dans un groupe cible soumis à des contrôles les sportifs qui purgent une période de suspension pendant toute la durée de leur sanction, il est fortement recommandé de les inclure au cours de la dernière année (l'année précédant leur retour à la compétition ou à l'entraînement).

b. Groupe cible

L'évaluation que vous effectuez quand vous établissez les critères d'inclusion de sportifs dans le groupe cible est essentiellement la même que pour le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles. Vous devez prendre en considération les résultats de votre évaluation des risques, les critères indiqués aux



Version: 1

avril 2021

Date:



articles 4.5.2 et 4.5.3 du SICE, ainsi que les deux critères supplémentaires suivants qui figurent à l'article 4.8.10.1 du SICE :

- les sportifs que vous avez l'intention de contrôler une fois par an hors compétition (de façon autonome ou en coordination avec d'autres OAD);
- les sportifs pratiquant un sport d'équipe qui s'entraînent et concourent régulièrement ensemble.

Pour les sports d'équipe où les sportifs s'entraînent avec leur équipe plutôt que seuls, vous pouvez décider que vous avez assez d'informations pour pouvoir contrôler les sportifs que vous voulez en les incluant dans un simple groupe cible plutôt que dans le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles. La plupart des équipes, surtout professionnelles, s'entraînent au même endroit presque tous les jours, et leur saison dure souvent presque toute l'année. Cependant, pendant les périodes où aucune activité d'équipe n'est prévue, après la saison des compétitions par exemple, vous pouvez décider que vous avez besoin d'informations de localisation plus individualisées et vous pouvez faire passer des sportifs dans le groupe soumis à des contrôles.

c. Autre groupe

L'autre groupe est conçu pour les sportifs pour lesquels le risque de dopage a été évalué comme inférieur, particulièrement hors compétition. Cela peut être aussi des sportifs sur lesquels vous avez assez d'informations pour faire un contrôle inopiné hors compétition. Vous êtes libre de décider si vous avez besoin d'un tel groupe de localisation et, si c'est le cas, quels critères vous allez suivre pour y inclure des sportifs. Contrairement au groupe cible soumis à des contrôles et au groupe cible, il n'existe pas d'exigences sur la localisation pour les sportifs de ce groupe.



L'ONAD C a établi ses critères pour l'inclusion de sportifs dans son groupe cible soumis à des contrôles :

- les sportifs concourant dans un sport et une discipline à risque « élevé » et « moyen élevé », qui appartiennent aux équipes nationales masculines et féminines de niveau sénior (à moins qu'il s'agisse de sports d'équipe et qu'il y ait assez d'informations disponibles sur la localisation);
- les sportifs qui purgent actuellement une période de suspension;
- les sportifs inclus dans son groupe cible qui ne respectent pas les obligations relatives à la localisation.

Elle a déterminé que les critères suivants serviraient à inclure les sportifs dans son groupe cible :

les sportifs concourant dans un sport et une discipline à risque « moyen », qui appartiennent aux équipes nationales masculines et féminines de niveau sénior;





- les sportifs pratiquant un sport d'équipe et appartenant à un sport ou à une discipline à risque « élevé » ou « moyen élevé », pour lesquels il existe assez d'informations sur la localisation pour effectuer des contrôles hors compétition;
- des sportifs concourant dans un sport ou une discipline à risque « élevé » et « moyen élevé » et faisant partie des équipes nationales masculines et féminines de niveau junior.

Par conséquent, selon les résultats de notre évaluation des risques pour le patinage et les sportifs identifiés précédemment comme « sportifs de niveau national », le nombre de sportifs suivant sera inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles et le groupe cible :

- (Risque moyen) Patinage Patinage artistique : 35 sportifs
 - Groupe cible : il y a actuellement 10 sportifs dans l'équipe nationale, qui seraient donc inclus dans le groupe cible.
- (Risque moyen) Patinage Patinage de vitesse courte piste : 50 sportifs
 - Groupe cible soumis à des contrôles : il y a actuellement 2 sportifs soumis à une sanction. Ils seraient donc inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles.
 - Groupe cible : il y a actuellement 20 sportifs dans l'équipe nationale, qui seraient donc inclus dans le groupe cible.
- (Risque moyen élevé) Patinage Patinage de vitesse 1 500 m ou moins : 75 sportifs
 - Groupe cible soumis à des contrôles : il y a actuellement 2 sportifs soumis à une sanction. Ils seraient donc inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles.
 - Groupe cible soumis à des contrôles : il y a actuellement 25 sportifs dans l'équipe nationale, qui seraient donc inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles.
- (Risque moyen élevé) Patinage Patinage de vitesse plus de 1 500 m : 75 sportifs
 - Groupe cible soumis à des contrôles : il y a actuellement 20 sportifs dans l'équipe nationale, qui seraient donc inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles.
- (Risque moyen faible) Patinage Patinage synchronisé : 25 sportifs
 - Étant donné les critères établis, aucun sportif n'est inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles ou le groupe cible. Ces sportifs pourraient être inclus dans l'« autre groupe ».

Donc, pour le patinage, l'ONAD C a déterminé un total de 260 sportifs de niveau national, parmi lesquels 49 sont inclus dans le groupe cible soumis à des contrôles et 30 dans le groupe cible. Elle comprend, par conséquent, qu'elle devra prévoir au moins 177 contrôles hors compétition (HC) dans son PRC pour le patinage [(49 x 3 HC) + (30 x 1 HC)] ou collaborer avec la FI afin d'assurer le nombre minimum de contrôles planifiés pour ces sportifs (3 contrôles HC pour chaque sportif du groupe cible soumis à des contrôles et 1 contrôle HC pour chaque sportif du groupe cible).





Quels types de contrôles faut-il prioriser (hors compétition et en compétition)?

Vous avez maintenant une bonne idée des sports, des disciplines, des pays et des sportifs à prioriser dans le cadre de votre programme de contrôles. Que se passe-t-il ensuite? Vous devez déterminer comment vous allouerez les contrôles hors compétition et en compétition en utilisant les résultats de votre évaluation des risques.

Par exemple, dans votre évaluation des risques, vous avez identifié les substances (ou méthodes) susceptibles d'être utilisées dans chaque sport ou discipline. Vous avez aussi déterminé à quel moment de la saison sportive ils pouvaient être utilisés (c'est-à-dire, quelle période de l'année ou de la saison est considérée comme à plus haut risque pour le dopage des sportifs). Tous les programmes de contrôles doivent prévoir une combinaison de contrôles en compétition et hors compétition, mais pour les sports et les disciplines où le risque est plus élevé, il doit y avoir une majorité de contrôles hors compétition.

a. Prévoir des contrôles hors compétition dans le PRC

La capacité d'une OAD à contrôler un sportif n'importe quand avant ou après une manifestation signifie que les contrôles hors compétition peuvent servir à cibler certains facteurs et périodes de risque dans les cycles d'entraînement du sportif. La plupart des facteurs de risque dont nous avons parlé précédemment – les sportifs qui se préparent pour une compétition ou une manifestation importante, la récupération après une blessure ou entre les compétitions pendant une longue saison, des tendances suspectes relatives à la localisation, etc. – ne peuvent être pris en compte de façon appropriée qu'avec les contrôles hors compétition. Être en mesure de faire des contrôles en tout temps est particulièrement important si vous avez identifié des risques qui concernent l'utilisation intermittente de substances dopantes, le microdosage ou d'autres comportements de dopage pour lesquels les périodes de détection sont courtes.

L'élément clé des contrôles hors compétition est de s'assurer qu'ils sont imprévisibles. Votre évaluation des risques vous permet de connaître les substances interdites que les sportifs de chaque sport ou discipline sont plus susceptibles de prendre, ainsi que les périodes de la saison sportive où ils risquent le plus de le faire. En combinant ces données avec le calendrier des manifestations de cette discipline, vous pouvez planifier vos contrôles dans le but de cibler les risques associés aux périodes précompétition, à la récupération après une blessure, etc.

Examinons notre évaluation des risques.

Sport	Discipline	Substances et/ou méthodes interdites	Statistiques / recherches sur les tendances du dopage	Résultats des cycles précédents du PRC	Moments de carrière	Moments saisonniers
Basketball	Basketball		avant les jeux et que des stéroïdes sont utilisés pour récupérer après une blessure et hors saison. Des	L'allocation des contrôles a été plus élevée en compétition et il y a eu 3 VRAD relatives aux stimulants. Continuer les contrôles en compétition, mais les augmenter hors compétition.	Queiques sportifs de l'équipe nationale ont pris de l'âge. Portez attention à ceux qui les suivent.	Longue saison de mai à novembre; avec de nombreux jeux. Hors saison : de décembre à avril.
Basketball	Basketball en fauteuil roulant		Les études ont démontré que des stimulants sont utilisés avant les jeux et que des stéroides sont utilisés pour récupérer après une blessure et hors saison.	L'allocation des contrôles a été semblable en compétition et hors compétition, mais tous les contrôles hors compétition ont eu lieu en été l'an dernier. S'assurer de faire des contrôles hors compétition pendant l'hiver.	L'équipe nationale inclut des joueurs assez nouveaux au sommet de leur carrière.	Pas de ligues. Les principales compétitions sont les championnats nationaux (août) et les compétitions internationales (octobre et novembre).



Version: 1

avril 2021

Date:



En fonction de l'évaluation effectuée, l'information en rouge doit guider l'allocation des contrôles hors compétition de votre PRC. Plus particulièrement :

- Basketball: vous avez déterminé que l'abus de stéroïdes pouvait se produire hors saison dans un but de récupération et d'augmentation de la masse musculaire. La période hors saison va de décembre à avril. Selon cette information, vous devez vous assurer qu'un nombre adéquat de contrôles hors compétition sera effectué entre décembre et avril.
- Basketball en fauteuil roulant: en vous fondant sur les résultats de votre PRC précédent, vous avez remarqué que tous les contrôles hors compétition ont eu lieu pendant les mois d'été. Cette année, pour vous assurer que votre PRC restera imprévisible, et à la suite de la note que vous avez prise au sujet de l'utilisation possible de stéroïdes hors saison (principalement les mois d'hiver), vous devrez faire en sorte que certains contrôles hors compétition soient effectués pendant ces mois d'hiver.

b. Prévoir des contrôles en compétition dans le PRC

Le but des contrôles en compétition est de protéger l'intégrité des manifestations et des compétitions en renforçant la dissuasion afin de décourager les sportifs qui pourraient être tentés de se doper et en repérant ceux qui le font. Pour chaque sport et discipline, vous aurez un calendrier annuel ou saisonnier des manifestations et des compétitions. Dans votre évaluation des risques, vous aurez aussi déterminé les principales manifestations de la saison des compétitions, particulièrement pour les sports où l'ensemble de la saison n'en comprend qu'un petit nombre.

Certaines substances ne sont interdites que pendant les compétitions – stimulants, narcotiques, cannabinoïdes et glucocorticoïdes. Si vous avez déterminé dans l'évaluation des risques qu'elles sont susceptibles d'être utilisées pour un sport ou une discipline en particulier, cela devrait influencer vos plans de contrôles.

Définition de « en compétition » dans le Code 2021: période commençant à 23 h 59 la veille d'une compétition à laquelle le sportif doit participer et se terminant à la fin de cette compétition et du processus de prélèvement d'échantillons lié à cette compétition. Il est cependant précisé que l'AMA peut approuver, pour un sport donné, une autre définition si une fédération internationale apporte une justification valable qu'une telle définition différente est nécessaire pour son sport. Si l'AMA donne son approbation, cette autre définition sera par toutes les organisations responsables de grandes manifestations pour le sport en question.

Même si vous concentrez la plupart des contrôles en compétition sur les manifestations de sports et de disciplines que vous avez évalués comme à risque élevé ou pour lesquels le risque de dopage en compétition est plus élevé, vous devez aussi effectuer des contrôles dans diverses manifestations et compétitions tout au long de l'année ou de la saison et à différents niveaux du sport ou de la discipline (p. ex., élite, junior, etc.) pour maintenir l'aspect dissuasif. Par exemple, en fonction du calendrier des manifestations, vous décidez de mener des contrôles lors des manifestations et compétitions où vos sportifs à priorité élevée concourent régulièrement, comme les championnats nationaux, les tournois de qualification pour les Jeux olympiques et les matchs de ligues professionnelles nationales. Mais vous ajoutez aussi des manifestations de niveau junior, quelques manifestations de sports et disciplines à risque moindre, et certaines manifestations moins importantes dans les disciplines à risque élevé.







Si vous établissez une politique de sélection des manifestations ou des compétitions pour lesquelles vous planifierez les contrôles, cette politique doit toujours être fondée sur les résultats de votre évaluation des risques et doit être souple. Par exemple, vous devez varier les compétitions où vous faites des contrôles d'une année à l'autre afin d'éviter qu'ils deviennent prévisibles. Il est important que cette politique de sélection ne soit publiée nulle part afin que les contrôles soient effectués de façon inopinée et restent le plus imprévisibles possible.

Comment les types d'échantillon doivent-ils être priorisés?

Il existe différents types d'échantillon à envisager lors de votre planification et quand vous élaborerez votre PRC : échantillon d'urine, de sang et de sang pour analyse sanguine liée au PBA. Tous les contrôles n'ont pas nécessairement le même objectif et il faut planifier le « bon » contrôle (et l'effectuer) au « bon » moment pour maximiser la probabilité de détection et contrer les risques pertinents de façon efficace.

a. Urine

La plupart des substances interdites peuvent être détectées dans l'urine, notamment les EPO et les GHRF. Les échantillons d'urine sont également à la base du module stéroïdien du PBA. Ce sont les échantillons les plus faciles à prélever, car contrairement aux échantillons de sang, il n'est pas nécessaire d'avoir un phlébotomiste agréé ayant les qualifications et les compétences pratiques pour effectuer des prélèvements sanguins, et les exigences de transport vers le laboratoire sont moins compliquées que pour les échantillons de sang. Tous les contrôles du dopage doivent inclure un échantillon d'urine à moins qu'il existe une raison précise pour laquelle on ne prélève pas d'échantillon d'urine lors du prélèvement d'un échantillon de sang ou d'un échantillon de sang pour le PBA.

b. Sang

Certaines substances et méthodes interdites ne peuvent être détectées que dans le sang, qu'il s'agisse de sang total, de plasma ou de sérum. En général, le sang est la seule matrice où on peut détecter l'hormone de croissance (GH), les transfusions sanguines, certains types d'EPO – comme les activateurs continus du récepteur de l'érythropoïétine (CERA) – et les transporteurs d'oxygène dans l'hémoglobine. En fonction de votre évaluation des risques, vous avez peut-être indiqué les substances ou méthodes que certains groupes de sportifs (dans certains sports ou disciplines) sont plus susceptibles d'utiliser et qui ne sont détectables que dans le sang. Le DTASS peut aussi recommander qu'on prélève un certain niveau d'échantillons de sang pour la détection de l'hormone de croissance. Si c'est le cas, il est important d'allouer des échantillons de sang dans votre PRC.







Toutes les méthodes d'analyse ne sont pas disponibles dans tous les laboratoires. Consultez ADAMS ou le Document d'appui A du DTASS (tableaux 1 et 2) pour voir quelles méthodes d'analyse et matrices privilégiées existent dans quels laboratoires accrédités par l'AMA.

c. Analyse sanguine liée au PBA

Le module hématologique du PBA exige un type spécifique d'échantillon de sang qui doit répondre aux exigences décrites à l'annexe I du SICE concernant les conditions de prélèvement, de transport et d'analyse des échantillons. Si vous avez dans votre groupe soumis à des contrôles des sportifs qui pratiquent un sport ou une discipline d'endurance (ayant un niveau minimal d'analyse [NMA] pour les EPO de 30 % ou plus, selon le DTASS), vous devez avoir un programme d'analyse sanguine liée au PBA qui les inclut. Pour chaque sportif que vous avez inclus dans votre programme de PBA, vous devez prévoir de prélever au moins trois échantillons aux fins du PBA pendant l'année. Vous devez en tenir compte dans votre PRC. De plus, bien que cela ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé d'inclure dans votre programme de PBA les sportifs du groupe soumis à des contrôles qui pratiquent un sport ou une discipline ayant un NMA pour les EPO de 15 %.





CHAPITRE 4:

Finalisation et documentation du PRC

Planification d'un programme de contrôles efficace SECTION 1 Chapitre 1 Création de l'évaluation des risques Chapitre 2 Documentation des contrôles de l'évaluation des risques Chapitre 3 Création du plan de répartition des contrôles (PRC) Chapitre 4 Finalisation et documentation du PRC Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace



Vous avez maintenant terminé l'exercice de priorisation et avez une bonne idée des décisions qui orienteront votre programme de contrôles. Il s'agit maintenant d'appliquer ces décisions et de documenter votre plan de répartition des contrôles (PRC).

L'objectif du PRC est d'établir un plan de contrôles efficace, proportionné et documenté qui vise à atténuer les risques de dopage que vous avez cernés (les risques associés au sport, aux disciplines, aux pays, aux manifestations, etc.).

Dans cette optique, vous devez vous appuyer sur les résultats de l'évaluation des risques et de l'exercice de priorisation pour déterminer :

- le nombre de contrôles à effectuer;
- la répartition des contrôles par sport et par discipline;
- la répartition des contrôles hors compétition et en compétition;
- la quantité de prélèvements, par types (urine, sang, PBA);
- le mode de répartition des contrôles et des prélèvements durant l'année.

Pour vous aider à décider du nombre de contrôles à prévoir dans votre PRC, vous devez tenir compte de quelques facteurs :

- le nombre de sportifs dans l'ensemble du groupe (et dans chaque groupe de localisation);
- le risque de dopage selon le sport et la discipline, le pays (s'il y a lieu) et la manifestation;
- vos ressources financières et humaines.





Le nombre de contrôles que vous effectuez doit être proportionnel au risque associé au sport et au nombre de sportifs à contrôler. Ainsi, dans les disciplines où le risque est plus élevé, les contrôles seront plus nombreux (en nombre de prélèvements par sportif) que dans celles où il est moindre. Toutefois, le nombre de contrôles par sport ou discipline sera généralement tributaire du nombre de sportifs; notamment, les sports d'équipe comptent habituellement un grand nombre de sportifs et peuvent ainsi se voir attribuer plus de contrôles que les sports individuels, même lorsqu'ils présentent un risque plus faible.

MISE EN SITUATION

Vous faite partie d'une fédération internationale (FI) d'un sport à haut risque, qui compte un groupe de 500 sportifs; 100 d'entre eux sont dans votre groupe cible de sportifs soumis à des contrôles, et vous avez attribué 75 contrôles hors compétition. C'est largement insuffisant, puisque le minimum pour ce groupe seulement est de 300 contrôles (3 contrôles hors compétition x 100 sportifs).

Cependant, la quantité seule n'est pas garante de l'efficacité : un programme fondé sur les risques, le ciblage intelligent des contrôles et une bonne collaboration avec les autres organisations antidopage (OAD) et les laboratoires sera plus efficace qu'un programme qui vise simplement à contrôler au hasard un grand nombre de sportifs.

Pour décider du moment où vous effectuerez les contrôles, vous devez consulter le calendrier des manifestations et des compétitions du sport et de la discipline. Vous pourrez alors, bien sûr, planifier les contrôles en compétition, mais aussi les contrôles hors compétition.

L'évaluation des risques vous donnera également des indications sur les risques de dopage selon la saison pour chaque sport et discipline, une rétroaction sur les résultats des PRC des années précédentes ainsi que d'autres renseignements pertinents. Notons que même si l'évaluation pointe vers une hausse des risques durant certaines périodes, vous devez vous assurer que les sportifs sont contrôlés tout au long de l'année.

Il est également recommandé d'inclure dans votre PRC une réserve de contrôles (ou de fonds) en cas d'urgence, c'est-à-dire des contrôles qui ne sont pas attribués à un sport ou à une discipline en particulier. Cette réserve pourra servir, par exemple, dans les situations suivantes :

- vous recevez au cours de l'année des indications concernant des pratiques de dopage liées à une discipline, à un groupe de sportifs ou à un sportif en particulier, alors que vous avez déjà affecté vos ressources à d'autres disciplines;
- vous faites de nombreuses tentatives infructueuses pour localiser des sportifs de votre groupe cible ou de votre groupe cible des sportifs soumis à des contrôles, et devez effectuer des contrôles supplémentaires;
- votre unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA) vous recommande de recueillir d'autres échantillons auprès de certains sportifs ou de mener des analyses spécifiques sur des échantillons déjà prélevés.







Le système ADAMS de prochaine génération comprend un outil qui, lorsque vous versez votre PRC au début de l'année ou du cycle, vous permet de faire un suivi en temps réel du nombre de contrôles effectués, les résultats des analyses en laboratoire étant automatiquement mis à jour dans le PRC pour le sport et la discipline.

À ne pas oublier : les exigences du DTASS

Le but du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) est de faire en sorte que certaines substances interdites habituellement non visées par les analyses d'urine en laboratoire – agonistes du récepteur de l'érythropoïétine (EPO), hormone de croissance (GH) et facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF) – font néanmoins l'objet d'analyses régulières, particulièrement dans les sports et disciplines où le risque d'utilisation à des fins frauduleuses est plus élevé.

Selon le DTASS, vous devez donc mener des analyses supplémentaires concernant précisément les EPO et les GHRF. Le document formule également des recommandations sur l'analyse de la GH. Pour chacune des substances interdites visées, le DTASS établit un niveau minimal d'analyse (NMA) par sport ou discipline, cette valeur étant exprimée en pourcentage du nombre total de contrôles effectués. Chaque NMA est basé sur une évaluation des risques physiologiques associés au sport ou à la discipline. La liste complète des NMA figure aux annexes 1 et 2 du <u>DTASS</u>.

En planifiant votre PRC annuel, vous devez tenir compte des NMA pour chaque sport et discipline et vous assurer d'analyser, au minimum, le nombre d'échantillons requis. Le DTASS fournit des explications et des exemples détaillés sur l'application des NMA en fonction du nombre total de contrôles attribués à chaque sport et discipline (voir l'article 5.2 du <u>DTASS</u>).

Il est important de noter que les NMA s'appliquent aux contrôles effectués par l'ensemble des OAD sur les sportifs de niveau international et national, tels qu'ils sont définis par chaque OAD. Si vous prélevez des échantillons auprès de sportifs d'un autre niveau (récréatif ou autre), vous pouvez quand même les soumettre à une analyse visant les substances du DTASS, mais ce type de démarche ne sera pas pris en compte par l'AMA lorsqu'elle supervisera votre conformité et le respect des NMA applicables.



Le système ADAMS de prochaine génération comprend un outil permettant de faire le suivi des données relatives au DTASS en temps réel et tout au long de l'année, de repérer les lacunes éventuelles et d'ajuster le programme de contrôles en conséquence.





CHAPITRE 5:

Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1

Chapitre 1 Création de l'évaluation des risques Chapitre 2 Documentation et revue de l'évaluation des risques Chapitre 3
Création du plan de répartition des contrôles

Chapitre 4 Finalisation et documentation du PR Chapitre 5 Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons

Chapitre 6 Ressources financières et humaines

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace

SECTION 2

Chapitre 7 Contrôles ciblés Chapitre 8 Moment des contrôles Chapitre 9 Stratégies d'analyse

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10 Information à supervise Chapitre 11 Évaluation de toutes les données Chapitre 12
Actualisation du
programme de contrôles

Le délai de prescription pour accuser un sportif de violation des règles antidopage (VRAD) est de dix ans. Selon l'article 6.6 du Code, un échantillon dont l'analyse en laboratoire a donné un résultat négatif peut être conservé et faire l'objet d'analyses additionnelles ultérieurement. En effet, au fil du temps, de nouveaux moyens de détecter les substances interdites sont régulièrement mis au point grâce aux avancées scientifiques, et les méthodes d'analyse gagnent en efficacité. Ainsi, un échantillon dont une première analyse a donné un résultat négatif pourrait, après avoir été conservé pendant des années et soumis à une nouvelle analyse selon une méthode plus performante, entraîner un résultat positif. La conservation et l'analyse additionnelle des échantillons représentent donc une stratégie efficace qui est à votre disposition. Pour citer un exemple, des échantillons prélevés lors de récents Jeux olympiques ont donné lieu à de nombreux constats de VRAD; les sportifs reconnus coupables de dopage rétrospectivement ont été bannis plusieurs années après l'événement, et beaucoup de sportifs propres ont alors reçu les médailles qui leur revenaient de plein droit.

Critères de conservation des échantillons

En élaborant une stratégie de conservation à long terme des échantillons, vous devez établir les critères de sélection des échantillons et considérer l'aspect logistique de la conservation. Le but de cette stratégie est de vous aider à déterminer, par exemple, le nombre d'échantillons que vous souhaitez conserver selon vos multiples critères, le lieu de conservation, les coûts, etc.





Pour sélectionner les échantillons qui seront conservés à long terme et éventuellement soumis à une analyse additionnelle, vous devez tenir compte de critères clairs, dont au minimum les suivants :

- a. Recommandations du laboratoire et de l'UGPBA: Pour beaucoup de ces critères, vous devez discuter régulièrement avec les laboratoires auxquels vous confiez vos échantillons, notamment à propos des résultats d'analyse ou des avancées dans les procédés de détection de certaines substances ou méthodes interdites. Quelques exemples:
 - Certains échantillons sont considérés comme suspects par le laboratoire ou l'UGPBA, mais sans être qualifiés d'« anormaux » ou d'« atypiques ». On peut recommander la conservation de l'échantillon pour analyse additionnelle ultérieure.
 - Des analyses rétroactives en lien avec le programme de PBA pourraient être nécessaires. Le laboratoire ou l'UGPBA peut recommander la conservation de certains échantillons d'urine de sportifs faisant partie du programme de PBA sanguin, au cas où il faudrait effectuer une analyse n'ayant pas été menée jusqu'ici (p. ex., échantillons n'ayant pas fait l'objet d'une analyse d'EPO à l'origine).
 - De nouvelles méthodes de détection deviendront accessibles. Les laboratoires pourront vous informer des méthodes en cours d'élaboration. Vous devrez alors déterminer si ces avancées peuvent être pertinentes pour les sportifs, les sports ou les disciplines qui sont sous votre autorité de contrôle. Par exemple, si l'on vous dit qu'une méthode plus efficace pour détecter certains stéroïdes anabolisants sera bientôt disponible, vous pouvez décider, une fois les échantillons analysés, de stocker ceux provenant de certains sportifs à haut risque pratiquant des sports où ces substances confèrent un avantage.
 - Certains échantillons étant potentiellement utiles pour une analyse d'ADN de référence, le laboratoire ou l'UGPBA recommande leur conservation.
- b. Échantillons provenant de sportifs très performants : Même si vous n'avez pas de renseignements précis à leur sujet, vous devez penser à conserver des échantillons provenant de sportifs :
 - qui pratiquent un sport ou une discipline à haut risque ou proviennent d'un pays à haut risque, et qui connaissent de bonnes performances aux plus hauts niveaux de compétition (p. ex., sportifs médaillés ou dans le peloton de tête lors de championnats mondiaux ou d'autres grandes manifestations, sportifs de haut niveau à l'échelle nationale);
 - qui sont à un stade charnière de leur carrière (p. ex., jeunes sportifs très performants sur le point d'accéder à l'élite).
- c. Échantillons provenant de sportifs à risque élevé : Pensez à conserver des échantillons provenant de sportifs répondant en tout ou en partie aux critères de « risque élevé » énoncés à l'article 4.5 du SICE, en particulier si vous avez reçu des renseignements pertinents.
- d. Toute autre information qui vous est accessible et justifie la conservation à long terme ou l'analyse additionnelle des échantillons, comme des renseignements sur certains sportifs ou les résultats de votre évaluation des risques.





Logistique

Lors de l'élaboration d'une politique de conservation à long terme des échantillons, vous devez tenir compte d'autres facteurs, cette fois de nature logistique. Par exemple, posez-vous les questions ci-dessous.

Où les échantillons seront-ils conservés? Vous devez décider où seront conservés vos échantillons, par exemple au laboratoire ayant fait l'analyse initiale, dans un autre laboratoire ou dans un site de conservation (à la condition que l'installation respecte les exigences de conservation à long terme du Standard international pour les laboratoires [SIL]).

Comment les échantillons seront-ils transportés au site de conservation? Si les échantillons ne sont pas conservés au laboratoire ayant mené l'analyse initiale, ils devront être transportés jusqu'au site choisi. Cette opération nécessite une certaine planification logistique et vous devrez déterminer, en étroite collaboration avec le laboratoire et le site de conservation, la fréquence des transports d'échantillons (p. ex., tous les trois mois, juste avant le moment où ils seraient autrement éliminés), le nombre d'échantillons par envoi, le mode de transport, le coût, etc.

Combien d'échantillons prévoyez-vous de conserver? Un échantillon peut être conservé pendant un maximum de 10 ans; vous devez donc, dans le cadre de votre processus budgétaire, calculer le nombre d'échantillons conservés chaque année afin de couvrir les coûts pour l'entreposage annuel et les éventuelles analyses additionnelles.

Quelle est la durée de conservation prévue? Bien que le délai de prescription soit de 10 ans, vous pourriez devoir envisager une période de conservation plus courte (p. ex., un ou deux cycles olympiques ou paralympiques) en raison des coûts ou des limites d'espace.

Comment consignerez-vous les échantillons conservés? Vous devrez tenir un registre où seront consignés tous les échantillons conservés et, pour chacun d'eux, les analyses effectuées à l'origine, le temps de conservation écoulé, le volume ainsi que les analyses additionnelles menées depuis l'analyse initiale. Cette information peut être stockée dans une base de données ou dans une simple feuille de calcul Excel.

Comment conserverez-vous les documents associés aux échantillons? Vous devrez aussi conserver les documents relatifs à chaque échantillon et tenir un registre de ces documents. Le tout doit être fait de manière sécuritaire et conformément au Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP).

Une fois votre stratégie de conservation établie, vous devez en discuter avec les autres OAD qui ont autorité de contrôle sur les mêmes sportifs que vous, et qui pourraient elles aussi conserver des échantillons provenant de ceux-ci. Vous pourrez ainsi coordonner la sélection des échantillons à conserver et éviter que vos inventaires combinés ne comprennent des échantillons superflus.

Analyses additionnelles

Lorsqu'un échantillon conservé à long terme fait l'objet d'une analyse additionnelle, vous devez tenir compte des directives du Standard international pour les laboratoires (SIL) et du SIPRP :



Version: 1

avril 2021

Date:



- Les analyses additionnelles des échantillons conservés à long terme ne peuvent viser que les substances et les méthodes qui étaient interdites au moment du prélèvement de l'échantillon.
- Les analyses additionnelles doivent être effectuées conformément au SIL et aux Documents techniques en vigueur à la date de ces analyses.
- Les échantillons peuvent être conservés pendant un maximum de 10 ans. À la fin de cette période, ils doivent être soit éliminés, soit anonymisés et utilisés à des fins de recherche (pourvu que le sportif ait donné son consentement à l'origine, consentement qui sera consigné sur le formulaire de contrôle du dopage associé à l'échantillon en question).

Vous devez prévoir un examen régulier des échantillons conservés à long terme pour vérifier si certains peuvent faire l'objet d'une analyse additionnelle (une fréquence raisonnable peut être tous les ans ou tous les deux ans). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter au chapitre 9 ciaprès.



Le SICE exige que vous ayez une stratégie écrite concernant la conservation et les analyses additionnelles des échantillons. Pour vous aider, l'AMA a donc élaboré un modèle de politique sur la conservation et les analyses additionnelles des échantillons. Chaque année, vous devez revoir et mettre à jour la stratégie selon les besoins, en fonction des résultats de l'évaluation des risques, du PRC et des résultats de toute analyse additionnelle effectuée.





CHAPITRE 6:

SECTION 2

Ressources financières et humaines

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1 Chapitre 1 Chapitre 2 Chapitre 3 Chapitre 4 Création de l'évaluation des risques risques Chapitre 4 Chapitre 4 Chapitre 5 Chapitre 6 Chapitre 6

Chapitre 9 Stratégies d'analyse

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace

Chapitre 8 Moment des contrôles

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10
Information à superviser

Chapitre 11
Évaluation de toutes les données

Chapitre 12
Actualisation du programme de contrôles efficace

Chapitre 7 Contrôles ciblés

Selon l'article 23.3 du Code, les signataires doivent consacrer des ressources financières et humaines suffisantes à la mise en œuvre, dans tous les domaines, de programmes de contrôles conformes au Code et aux standards internationaux. On ne peut donc évoquer un manque de ressources pour justifier l'inefficacité d'un programme de contrôles. Il n'en reste pas moins que les OAD doivent composer avec certaines limites et toujours chercher à optimiser l'utilisation de leurs ressources.

Établissement d'un budget de contrôles

Le budget de contrôle d'une OAD doit couvrir, au minimum, les éléments suivants :

- personnel de prélèvement des échantillons (par exemple, rémunération, frais, déplacements, etc.);
- équipement de prélèvement;
- transport des échantillons (par exemple, services de messagerie);
- analyse des échantillons (y compris la vérification de la conformité aux NMA du DTASS);
- conservation à long terme des échantillons;
- personnel (même si ces coûts peuvent être imputés à un autre budget, l'OAD doit avoir suffisamment de personnel pour coordonner et mettre en œuvre son programme de contrôles);
- coût du contrat avec l'UGPBA.





Le budget de contrôles doit correspondre au PRC et aux résultats de l'évaluation des risques. Par exemple, si vous avez 2 000 sportifs sous votre autorité de contrôle et que vos exercices d'évaluation des risques et de priorisation ont montré que 4 000 contrôles par an étaient nécessaires, un budget couvrant seulement 1 500 contrôles sera insuffisant. De même, si l'évaluation des risques a montré que certains sportifs à haut risque doivent être inclus dans un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles, mais que, en raison d'un manque de ressources (manque de fonds pour les contrôles ou de personnel pour l'administration du groupe cible), vous décidez de ne pas les inclure, vous manquez aux responsabilités qui vous sont dictées par le Code et le SICE.

On reconnaît qu'il peut être difficile d'obtenir le budget dont vous avez besoin, mais sachez que les signataires du Code se sont engagés à fournir des ressources suffisantes pour leur programme de contrôles. Si vous pouvez démontrer la présence d'un lien clair entre les résultats de vos exercices d'évaluation des risques et de priorisation, le nombre total de sportifs que vous devez contrôler, le nombre de contrôles à effectuer et les ressources humaines nécessaires pour gérer le programme (planification des contrôles, saisie des FCD, administration des groupes de localisation, communication avec les laboratoires, UGPBA, etc.), vous aurez alors un dossier plus convaincant à présenter dans votre proposition budgétaire pour obtenir les ressources nécessaires.



Les ressources étant toujours limitées dans une certaine mesure, il faut parfois faire des compromis ou trouver des gains d'efficacité. Voici quelques exemples de cas où un manque de ressources financières ou humaines peut avoir des répercussions sur un programme de contrôles :

- Application d'un PRC sans contrôles hors compétition pour les sports les plus à risque selon l'évaluation des risques;
- Absence de contrôles lors de championnats nationaux importants ou de compétitions de qualification pour les Jeux olympiques;
- Stratégies de contrôles prévisibles calquées sur les années précédentes;
- Contrôles effectués exclusivement lors des camps d'entraînement;
- Absence de contrôles pendant plusieurs mois en raison d'un manque de fonds ou d'un retard dans l'obtention des fonds;
- Non-respect des NMA indiqués dans le DTASS;
- Absence d'un programme de PBA exigé par le DTASS;
- Incapacité à organiser le nombre requis de missions de contrôle;
- Incapacité à contrôler les sportifs à haut risque qui s'entraînent dans un autre pays;





- Signalements continus, par d'autres OAD, de résultats d'analyse anormaux (RAA) concernant des sportifs qui sont aussi sous votre autorité de contrôle, alors que vous n'avez fait aucun signalement en raison de contrôles insuffisants;
- Résultats positifs de sportifs sous votre autorité de contrôle lors de grandes manifestations parce que vous ne les avez pas contrôlés au préalable;
- Incapacité à recueillir des renseignements ou à répondre à temps aux recommandations de l'UGPBA:
- Réception d'une demande de renseignements ou d'un rapport de mesures correctives de l'AMA dans le cadre de son programme de supervision de la conformité.

Si vous rencontrez ces problèmes, il est temps d'envisager un plan pour obtenir des ressources financières ou humaines supplémentaires.

Optimisation des ressources

Pour maximiser l'efficacité de votre programme de contrôles, il importe de trouver des façons d'optimiser les ressources à votre disposition. En réalisant des gains d'efficacité dans vos activités quotidiennes, vous pourriez libérer les ressources nécessaires pour effectuer plus de contrôles ainsi que des analyses additionnelles, ou pour élargir votre programme de PBA. Le but est de rendre votre programme de contrôles le plus efficace possible avec les ressources que vous avez. Comme il a été mentionné, la collaboration avec les autres OAD (par exemple, en partageant les coûts de contrôle d'un sportif dans un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles et pour lequel les deux partenaires sont concernés) est un moyen de gagner en efficacité sans coûts supplémentaires. Voici quelques suggestions à prendre en considération :

- Organiser des missions de contrôle conjointes avec d'autres OAD lorsque des sportifs de diverses nationalités s'entraînent ensemble, notamment lorsqu'elles supposent des déplacements potentiellement coûteux vers des endroits reculés. Ainsi, vous pouvez partager les coûts associés au personnel de prélèvement et aux services de messagerie.
- Envoyer les échantillons par lots au laboratoire si cela permet de réaliser des économies (en veillant à ce que la chaîne de sécurité soit maintenue et que l'envoi se fasse dans les quelques jours suivant le prélèvement).
- Examiner les coûts d'analyse (affichés dans le système ADAMS) et évaluer s'il serait plus économique de changer de laboratoire ou de renégocier l'entente avec votre laboratoire actuel. Il se peut que le laboratoire le plus proche ne soit pas le moins cher et, parfois, même en tenant compte des frais de messagerie supplémentaires, vous pouvez économiser en faisant affaire avec un laboratoire situé plus loin. De plus, en ce qui concerne les coûts pour la conservation à long terme des échantillons, il peut être avantageux d'opter pour un site autre que le laboratoire où ceux-ci sont habituellement analysés.





- Porter une attention particulière aux coûts des différents services messagerie, agences de prélèvement d'échantillons, laboratoires, sites de conservation à long terme, etc. – pour vous assurer d'en avoir le plus possible pour votre argent.
- Établir avec d'autres OAD des ententes de contrôles réciproques prévoyant qu'un partenaire contrôlera des sportifs au nom de l'autre, et vice-versa. Ce mode de fonctionnement peut s'avérer moins coûteux pour les deux parties et faciliter l'organisation des contrôles.
- Évaluer les coûts liés à l'embauche d'agents de contrôle du dopage à temps plein qui pourraient être appelés en tout temps, plutôt que de vous fier uniquement à des agents de contrôle du dopage à temps partiel ou à des agences de prélèvement d'échantillons privées. Vous pourriez ainsi rendre votre programme de contrôles plus efficace et potentiellement moins coûteux comparativement au recours à des agences de prélèvement privées.
- Adopter la plateforme de contrôle du dopage sans papier de l'AMA afin d'économiser sur les coûts d'impression et d'expédition des formulaires papier. Cette mesure pourrait aussi rendre le traitement plus efficace.

Conseil : Consultez la *Liste de vérification : Planification d'un programme de contrôles efficace* pour vous assurer que votre plan est complet.





SECTION 2 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE

La première section faisait état des étapes de planification et de préparation d'un programme de contrôles efficace. La deuxième section vous aidera à le mettre en œuvre. Nous y aborderons les contrôles ciblés, le moment où sont effectués les contrôles ainsi que les stratégies d'analyse, le but étant de maximiser les chances de détecter les substances et les méthodes interdites.







CHAPITRE 7:

Contrôles ciblés

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1 Chapitre 1 Chapitre 2 Chapitre 2 Chapitre 3 Création du l'évaluation des risques risques circles risques Chapitre 2 Chapitre 3 Création du pla de répartition des contrôles (PRC) Chapitre 4 Finalisation et documentation du PRC documentation du PRC de documentat

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace



Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10
Information à superviser

Chapitre 11
Évaluation de toutes les données

Chapitre 11
Évaluation de toutes les données

Chapitre 12
Actualisation du programme de contrôles efficace

Dans un programme de contrôles efficace, il est essentiel d'exploiter le maximum d'informations lorsqu'on sélectionne les sportifs à contrôler à tel ou tel moment, les contrôles devant être aussi ciblés que possible. Au moment de faire cette sélection, il convient de tenir compte des renseignements suivants (d'après l'article 4.5.3 du SICE) :

- antécédents de contrôles du sportif, y compris les violations des règles antidopage et les paramètres biologiques atypiques (en particulier lorsque le PBA porte la mention « suspect » ou « dopage probable »);
- historique des performances sportives, y compris des tendances inhabituelles ou un historique de performances de haut niveau sans contrôles réguliers (vous devez établir un moyen de faire le suivi des performances des sportifs et de mettre en évidence tout élément d'intérêt, comme des performances exceptionnelles de jeunes sportifs sur le point d'accéder à l'élite);
- manquements répétés aux obligations en matière de localisation ou tendances suspectes dans la transmission des informations de localisation (par exemple, sportifs qui ont souvent un ou deux manquements au dossier, ou qui actualisent régulièrement leurs informations à la dernière minute ou avant le début du créneau de 60 minutes, etc.);
- déménagement ou entraînement dans un endroit éloigné (pour une ONAD, ce peut être au pays ou à l'étranger);
- retrait ou absence d'une compétition prévue;
- association avec un tiers (coéquipier, entraîneur, médecin ou autre membre du personnel d'encadrement du sportif) ayant été impliqué dans du dopage;





- blessure (les sportifs blessés ne faisant généralement pas l'objet de contrôles fréquents, ceux-ci peuvent en profiter pour se doper, surtout lorsqu'ils ont des incitatifs pour accélérer leur rétablissement);
- âge ou stade de la carrière (par exemple, passage du niveau junior au niveau senior, approche de la fin d'un contrat, approche de la retraite);
- informations fiables provenant d'un tiers, ou renseignements recueillis par l'OAD ou qui lui ont été communiqués.

Lors de la préparation de votre PRC (à partir des résultats de l'évaluation des risques), vous avez déterminé les sports et les disciplines à haut risque, et avez mis la priorité sur un groupe de sportifs pratiquant ces disciplines. Vous avez ensuite décidé si certains d'entre eux devaient faire partie de votre groupe cible ou de votre groupe cible de sportifs soumis à des contrôles.

Au moment de sélectionner les sportifs à contrôler et le moment de le faire, vous pouvez tenir compte des informations énumérées ci-dessus; vous devez également en faire un suivi continu et adapter les plans de contrôles en conséquence. Entre autres choses, vous pourriez avoir à déplacer un contrôle mené conjointement avec une autre OAD, à demander une analyse additionnelle spécifique des échantillons provenant d'un sportif en particulier (par exemple, dans certains sports d'équipe, les sportifs peuvent, selon leur position de jeu, présenter des risques de dopage différents et être plus susceptibles d'utiliser un type ou un autre de substances interdites, ce qui peut nécessiter des contrôles individuels distincts) ou encore à prévoir plusieurs contrôles rapprochés d'un sportif en fonction de recommandations du laboratoire ou de l'UGPBA.

Options pour la sélection aléatoire

La sélection aléatoire correspond à tout mode de sélection de sportifs autre que les contrôles ciblés. Bien que les OAD doivent toujours prioriser ces derniers, les contrôles par sélection aléatoire peuvent aussi avoir leur place, par exemple pour créer des stratégies de dissuasion ou aider à garantir l'intégrité d'une manifestation. Dans certains sports ou certaines disciplines où il n'y a eu que peu de contrôles jusqu'à maintenant, l'information nécessaire au ciblage est insuffisante; la sélection aléatoire peut alors être un moyen de générer des données sur les contrôles.

La sélection aléatoire peut être soit pondérée (les sportifs sont classés à l'aide de critères prédéterminés visant à accroître ou à diminuer la probabilité de sélection), soit totalement aléatoire (aucun critère prédéterminé n'est pris en compte, et les sportifs sont sélectionnés arbitrairement à partir d'une liste ou d'un groupe de noms de sportifs ou de numéros les représentant). La méthode pondérée doit être privilégiée dans la mesure du possible.

Avec la méthode pondérée, il s'agit d'appliquer un ensemble de critères prédéterminés pour augmenter la probabilité de sélection des sportifs présentant un risque de dopage plus élevé. Ces critères peuvent correspondre à l'article 4.5.3 du SICE ou à tout autre facteur approprié dans les circonstances. Par exemple, si vous retenez la position à l'arrivée, vous pouvez faire en sorte que la sélection comporte au moins un sportif parmi ceux qui sont montés sur le podium; ou encore, s'il s'agit de contrôles en compétition pour un sport d'équipe (sélection selon le numéro de chandail, de maillot ou de dossard), vous pouvez vous assurer que certains des sportifs sélectionnés ont été moins souvent contrôlés que les autres.





Version: 1

Date: avril 2021

Quel que soit le système utilisé – pondéré ou totalement aléatoire –, vous devez le documenter en consignant notamment les critères de pondération.

Dans l'ensemble, la plupart des contrôles devraient être issus d'un ciblage ou d'une sélection aléatoire pondérée.





CHAPITRE 8:

SECTION 1

Moment des contrôles

Planification d'un programme de contrôles efficace Chapitre 1 Chapitre 2 Chapitre 2 Chapitre 3 Création de l'évaluation de l'évaluation de réveue de l'évaluation des risques risques risques d'analyses additionnelles des

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace



Vous devez décider du moment d'un contrôle en vous appuyant sur autant d'informations, de renseignements et de données que possible et en tenant compte d'une combinaison de facteurs importants tels que :

- l'imprévisibilité;
- le calendrier des compétitions et des grandes manifestations à venir;
- les considérations scientifiques :
 - modèles connus d'administration et d'excrétion des substances potentiellement utilisées par les sportifs;
 - o directives scientifiques d'une UGPBA, d'un groupe d'experts ou d'un laboratoire;
- les renseignements.

C'est l'efficacité du contrôle qui doit guider votre décision avant tout. Même s'il convient de prendre en compte le calendrier du sportif et de réduire au minimum les interruptions d'entraînement, par exemple, ce souci d'éviter les inconvénients (pour le sportif, l'équipe ou les officiels) ne doit pas nuire à cette efficacité.

Imprévisibilité

Un programme de contrôles devient prévisible pour un sportif lorsque celui-ci peut, en se fiant à son expérience, prévoir les moments où il risque d'être contrôlé. S'il arrive à déceler une tendance ou un modèle quant au moment des contrôles, il pourra tout simplement adapter son plan de dopage en conséquence.





Par exemple, si un sportif dans un groupe cible soumis à des contrôles est seulement contrôlé durant son créneau de 60 minutes, ou seulement dans le mois précédent les championnats nationaux, ou encore seulement en compétition, il peut, à partir de cette information, prendre un risque calculé et se doper.

Un programme de contrôles efficace sera donc aussi imprévisible que possible pour le sportif. Voici des exemples de caractéristiques d'un programme imprévisible :

- Contrôles durant le créneau de 60 minutes et en dehors:
- Contrôles à différents moments (heure, journée, mois);
- Contrôles à différents endroits indiqués dans les informations sur la localisation (par exemple, à la résidence ou au lieu d'entraînement);
- Contrôles à l'étranger et pas seulement dans le pays de résidence;
- Contrôles durant les blessures;
- Contrôles répétés sur une brève période;
- Contrôles tout au long de l'année et pas seulement avant une grande manifestation;
- Contrôles non restreints aux camps d'entraînement;
- Contrôles non restreints aux gagnants d'une compétition;
- Contrôles lors de différentes compétitions d'une année à l'autre.

Calendrier de compétition

Le calendrier de compétition d'un sportif devrait être un très bon indicateur des périodes où celui-ci compte intensifier son entraînement et maximiser ses performances en vue d'une manifestation en particulier, que ce soit un championnat national, une compétition de qualification pour une grande manifestation ou cette grande manifestation. Combiné aux connaissances sur les substances et aux considérations scientifiques du programme (voir ci-dessous), le moment du contrôle devrait être l'élément central d'une stratégie de contrôle efficace visant un sportif. Par exemple, il est plus probable qu'un sportif consomme des stéroïdes durant les mois ou les semaines précédant une compétition que durant les jours qui la précèdent.

Considérations scientifiques

On trouve de nombreux articles scientifiques qui décrivent les modèles d'administration et d'excrétion des substances dopantes utilisées par les sportifs et fournissent des données sur les substances ayant un effet masquant. Si vous détenez des renseignements indiquant qu'un sportif pourrait utiliser une certaine substance, vous pouvez établir le moment du contrôle en tenant compte des informations sur le calendrier de compétition et sur la manifestation où il voudra probablement maximiser ses performances (voir cidessus). Ces informations peuvent également être combinées aux stratégies d'analyse décrites au chapitre 9 ci-dessous.





Les avis et conseils des UGPBA, groupes d'experts et laboratoires, qui peuvent être consultés dans le système ADAMS, sont également des éléments précieux pour un programme de contrôles efficace. Ces indications de spécialistes, auxquelles vous avez accès dans le cadre de vos ententes avec l'UGPBA et le laboratoire, doivent être considérées en priorités lorsque vous mettez en place des contrôles de suivi ciblés découlant des analyses précédentes. En outre, si votre autorité de contrôle sur un sportif recoupe celle d'une autre OAD, vous pouvez discuter de stratégies pour mener ces contrôles.



Assurez-vous d'avoir configuré les notifications de l'UGPBA dans votre compte ADAMS et donnez la priorité aux informations et directives fournies par celle-ci et le laboratoire dans votre programme de contrôles.

Pour le bon fonctionnement du programme de PBA, il est indispensable de maintenir une bonne communication avec votre UGPBA. De même, vous devez assurer un suivi lorsqu'elle vous transmet des commentaires après avoir examiné les passeports. Par exemple, si l'UGPBA vous demande de prélever un autre échantillon dans les cinq jours ainsi qu'un échantillon d'urine aux fins d'analyse des EPO, vous devez contrôler le sportif concerné (à moins qu'il y ait de bonnes raisons de ne pas le faire).

Les laboratoires transmettent également des commentaires dans le système ADAMS à la suite de leur analyse, notamment sur la dégradation des échantillons, leur teneur en alcool ou tout autre élément inhabituel relevé au cours de l'analyse. Il est possible que des tendances soient décelées concernant des sportifs, et en cas de soupçons, vous devez planifier des contrôles de suivi ciblés.

Renseignements

Les renseignements que vous recevez ou qui proviennent de votre programme sont essentiels pour établir le moment des contrôles. En vous basant sur ceux que vous jugez crédibles, vous pourriez décider, par exemple, qu'un sportif doit être contrôlé entre 23 h et 5 h. Dans un tel cas, vos renseignements doivent suggérer que cette personne utilise potentiellement pendant cette période certaines substances interdites, notamment celles dont la demi-vie dans le corps est courte, comme la GH, les GHRF, l'insuline et les EPO. Prenons un exemple où votre UGPBA vous transmet des renseignements indiquant que plusieurs échantillons provenant d'un sportif semblent suspects. Elle soulève la possibilité que celui-ci ingère en fin de soirée une substance interdite qui est presque impossible à détecter le lendemain matin, et recommande donc de le contrôler entre 23 h et 5 h.







Vous devez veiller à ce que des instructions précises qui reflètent fidèlement votre stratégie soient communiquées à l'ACD qui procédera au contrôle. Le moment des contrôles est crucial; il faut donc indiquer clairement à l'ACD qu'il doit procéder au moment optimal pour déceler le dopage, et non lorsque cela lui convient le mieux. Vous devez également vous assurer que l'ACD a accès aux dernières informations que le sportif a transmises sur sa localisation durant le ou les jours où le contrôle est prévu. Ainsi, il conviendra de confirmer (ou de faire confirmer par l'ACD), tout juste avant le début de la mission, si le sportif a mis à jour ces informations.





CHAPITRE 9:

SECTION 1

Stratégies d'analyse

Planification d'un programme de contrôles efficace Chapitre 1 Création de l'évaluation des risques Chapitre 2 Documentation et revue de L'évaluation des risques Création de l'évaluation des risques Chapitre 3 Création du plan de répartition des contrôles (PRC) (PRC) Chapitre 4 Finalisation et d'analyse additionnelles des échantillons

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace



Les laboratoires effectuent une analyse « standard » de tous les échantillons d'urine reçus, qu'ils aient été prélevés en compétition ou non, et les OAD ont la possibilité de demander des analyses additionnelles.

Au départ, cette décision de demander des analyses additionnelles doit être fondée sur les exigences du DTASS, les résultats de l'évaluation des risques et le PRC. Vous devez entretenir la communication avec les laboratoires pour prendre des décisions éclairées concernant les analyses additionnelles qui seraient appropriées pour un échantillon donné. La clé d'un contrôle efficace est de pouvoir faire des analyses pour détecter la bonne substance, et de recourir au besoin aux analyses additionnelles pour vous assurer d'avoir de bonnes chances de détecter les cas de dopage.

Rôle du DTASS dans la mise en œuvre d'un programme de contrôles efficace

Nous avons déjà mentionné le DTASS dans la section 1, lorsqu'il était question de la planification et de la répartition, dans votre PRC, des NMA qui y sont indiqués. Or, il est très important que les analyses liées au DTASS visent les bons sportifs et se fassent au bon moment. Par exemple, vous pourriez décider d'attribuer des analyses supplémentaires à un groupe de sportifs donné dans le cadre d'une mission de contrôle, ou de concentrer l'analyse sur un sportif au moyen de plusieurs prélèvements sur une période donnée.

Vous trouverez des indications précises à ce sujet dans les guides de l'AMA pour les contrôles des EPO, de la GH et des GHRF. Pour obtenir ces guides (réservés aux OAD), veuillez écrire à tdssa@wadaama.org.







Comme il a été mentionné plus haut, vous êtes encouragé à poursuivre les contrôles de la GH, surtout dans les sports et les disciplines à haut risque recensés dans le DTASS, et ce, même si le respect des NMA pour cette substance n'est pas obligatoire à ce stade-ci. Il est également fortement recommandé de demander la conservation à long terme des échantillons provenant de sportifs à haut risque de dopage à la GH, de sorte qu'on puisse analyser ces prélèvements ultérieurement, lorsque les méthodes de détection de la GH seront plus avancées.

Rôle du PBA dans la mise en œuvre d'un programme de contrôles efficace

Le PBA, outre sa dimension obligatoire lorsqu'il est lié au DTASS (voir le chapitre 3), fournit des renseignements précieux qui peuvent guider les décisions sur les contrôles ciblés. Il s'avère aussi très efficace en complément d'autres contrôles : le module hématologique oriente les contrôles des EPO ou des transfusions homologues, et le module stéroïdien oriente l'utilisation de la CG-C-SMRI pour détecter les stéroïdes endogènes d'origine exogène.

Il peut également être utilisé dans le cadre d'enquêtes et de poursuites pour des VRAD liées à l'utilisation d'une substance interdite sans nécessité de recours aux méthodes d'analyse traditionnelles.

Le PBA est constitué de deux modules : le module hématologique (sanguin), utilisé pour détecter le dopage sanguin, et le module stéroïdien, utilisé pour détecter l'abus de stéroïdes anabolisants et d'autres agents anabolisants à partir d'échantillons d'urine. Tous les échantillons (PBA urinaire et sanguin) pour lesquels une OAD a entré un Formulaire du contrôle du dopage (FCD) dans le système ADAMS sont automatiquement inclus dans les passeports hématologiques et stéroïdiens des sportifs contrôlés, d'où l'importance d'entrer rapidement ces formulaires dans le système pour assurer la conformité et l'efficacité du programme de contrôles.





a. Module hématologique (sanguin)

Le module hématologique du PBA sert à recueillir des informations sur les marqueurs du dopage sanguin et à détecter l'utilisation de substances ou de méthodes interdites qui améliorent le transport ou le transfert d'oxygène, y compris les EPO et toute forme de transfusion ou de manipulation sanguine.

Comme il a été mentionné plus haut, tout sportif qui est dans votre groupe cible soumis à des contrôles et pratique un sport ou une discipline où le NMA exigé par le DTASS pour les EPO est de 30 % ou plus doit être intégré à votre programme de PBA sanguin. Pour chacun d'eux, vous devez prévoir au minimum, au cours de l'année, une moyenne de trois contrôles sanguins aux fins du PBA. Ainsi, si vous avez 30 sportifs dans cette catégorie, vous devez prévoir 90 contrôles.

Voici certaines stratégies à inclure dans un programme de contrôles efficace :

- Les sportifs du groupe cible soumis à des contrôles dont le passeport est atypique ou suspect (selon l'indication de l'UGPBA) doivent être soumis à plus de trois contrôles sanguins aux fins du PBA au cours de l'année.
- Pour les sportifs du groupe cible soumis à des contrôles qui participent au programme de PBA pour la première fois (c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais eu de contrôle sanguin aux fins du PBA), vous devez prévoir au moins trois contrôles sanguins au cours de la première année afin d'établir une référence pour leur passeport. Vous pourrez ensuite modifier la fréquence des contrôles en consultation avec l'UGPBA.
- Les sportifs dont les passeports restent normaux pendant plusieurs années doivent être soumis à au moins un contrôle sanguin aux fins du PBA par année.

IMPORTANT : N'oubliez pas que le temps de réaction est crucial! Vous devez être en mesure de planifier rapidement des contrôles supplémentaires d'après les recommandations de l'UGPBA.

b. Module stéroïdien

Le module stéroïdien sert à collecter des informations sur les marqueurs du dopage aux stéroïdes, le but étant de détecter les stéroïdes anabolisants androgènes endogènes ayant été administrés de façon exogène, ainsi que d'autres agents anabolisants comme les modulateurs sélectifs du récepteur des androgènes. Ce module constitue aussi un moyen efficace de reconnaître les échantillons d'urine qui peuvent avoir été falsifiés ou échangés avec ceux de quelqu'un d'autre (imposteur ou sosie).

Contrairement au module sanguin, il n'y a pas pour le module stéroïdien de nombre minimal obligatoire de contrôles à effectuer sur un sportif. Toutefois, ce module est aussi examiné par votre UGPBA, dont les recommandations doivent être appliquées.

Concrètement, les informations recueillies à l'aide du module stéroïdien et fournies par votre UGPBA peuvent :



Version: 1

avril 2021

Date:



- vous aider à déterminer le moment où lancer une procédure de confirmation, y compris une analyse SMRI;
- vous aider à sélectionner les échantillons à conserver à long terme;
- vous permettre de repérer les échantillons pour lesquels il pourrait y avoir eu substitution d'urine, ce qui pourra être confirmé par analyse d'ADN.



Assurez-vous de savoir qui est l'organisation de tutelle du Passeport – ce sera votre OAD ou une autre ayant autorité de contrôle sur le sportif. Cette information est indiquée dans le profil du sportif du système ADAMS. Il est important de la connaître, car c'est cette organisation qui reçoit les recommandations de l'UGPBA et qui doit donner suite à ces dernières et gérer les résultats associés à un passeport.

Autres analyses

Les laboratoires peuvent procéder à des analyses pour détecter d'autres substances et méthodes interdites, comme les transporteurs d'oxygène dans l'hémoglobine, les transfusions homologues, les esters de stéroïdes, les insulines, etc. De façon générale, une OAD demande ce type d'analyse seulement lorsqu'elle a des renseignements précis (de son UGPBA dans la plupart des cas) concernant un sportif à haut risque et après avoir interagi étroitement avec les experts du laboratoire. Ces procédures devraient donc faire partie d'une stratégie de contrôles ciblés s'appuyant sur des renseignements.



Le tableau 2 de la <u>FAQ sur le DTASS (document d'information A)</u> comprend la liste complète des autres types d'analyses. Les OAD sont invitées à communiquer avec leur laboratoire pour connaître les possibilités à cet égard.

Conservation et analyses additionnelles des échantillons

Dans le cadre de la planification, vous avez élaboré et documenté une stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons. Bien que la conservation à des fins d'analyse additionnelle soit





importante, il convient également de revoir les échantillons en stock et d'évaluer régulièrement si certains pourraient faire l'objet d'autres analyses.

Voici certains des facteurs à prendre en compte concernant les échantillons :

- la situation actuelle du sportif (son niveau de performance, s'il a pris sa retraite);
- les renseignements concernant un sportif ou un groupe de sportifs;
- les grandes manifestations et compétitions d'envergure à venir auxquelles le sportif participera;
- les délais de prescription (combien de temps il vous reste pour analyser l'échantillon).



Aucune procédure pour VRAD ne peut être engagée contre un sportif ou une autre personne sans que la violation des règles antidopage n'ait été notifiée conformément à l'article 7 du Code, ou qu'une tentative de notification n'ait été dûment entreprise, dans les 10 ans à compter de la date de la violation alléguée.

En consultation avec les laboratoires concernés, vous devez recenser les analyses initiales et additionnelles (le cas échéant) auxquelles les échantillons ont été soumis, déterminer le volume restant de chaque échantillon, évaluer les coûts associés aux analyses additionnelles, et envisager de procéder :

- à des analyses visant certaines substances ou méthodes non prises en compte dans l'analyse initiale;
- à des analyses reposant sur des méthodes de détection nouvelles ou améliorées;
- à des analyses rétroactives en lien avec le programme de PBA;
- à des comparaisons d'ADN dans les cas de substitution ou de manipulation d'échantillons.

Cet examen terminé, vous devez décider, pour chaque échantillon détenu, s'il convient de faire une analyse additionnelle, de conserver l'échantillon sans effectuer d'analyse additionnelle, ou d'éliminer l'échantillon.

Bien qu'il n'y ait pas de critères prédéterminés quant au nombre d'échantillons à soumettre à une analyse additionnelle ou à la fréquence de ces analyses (il est cependant recommandé de procéder à un examen annuel), vous devez tenir compte des points suivants :

- Un échantillon conservé à long terme est congelé, et chaque fois qu'il fait l'objet d'une analyse additionnelle, il doit être décongelé au préalable, ce qui entraîne à chaque fois une dégradation. De plus, chaque analyse fait diminuer le volume, ce qui complique les analyses ultérieures.
- Une analyse additionnelle doit toujours être justifiée. Le fait que, par exemple, l'échantillon est conservé depuis cinq ans ou qu'une grande manifestation approche (bien que, comme il est





mentionné plus haut, cela puisse être un facteur pour évaluer la *pertinence* de faire une analyse additionnelle) ne constitue pas une raison suffisante. La décision de procéder à une telle analyse doit reposer sur des renseignements concernant un sportif ou un échantillon donné, ou encore d'autres aspects, comme le fait que l'analyse d'origine n'avait pas pris en compte une substance présentant un risque élevé pour le sport en question, l'amélioration des méthodes d'analyse concernées, ou encore la publication récente de résultats de recherches sur les tendances en matière de dopage.

Tous les laboratoires accrédités par l'AMA sont en mesure de détecter dans un échantillon d'urine standard des substances interdites dépassant les seuils de concentration minimaux. Toutefois, plusieurs laboratoires offrent d'autres types d'analyses de l'urine et du sang, ce dont vous devez tenir compte lorsque vous procédez à des analyses additionnelles. Pour en savoir plus sur les méthodes d'analyse selon les laboratoires, veuillez consulter les tableaux 1 et 2 dans la <u>FAQ sur le DTASS (document d'information A)</u>.





SECTION 3 SUPERVISION, ÉVALUATION ET ACTUALISATION DU PROGRAMME DE CONTRÔLES EFFICACE

La deuxième section portait sur les stratégies de mise en œuvre d'un programme de contrôles efficace. Cependant, pour assurer l'efficacité à long terme du programme, il faut continuellement superviser, évaluer et actualiser le plan de répartition des contrôles (PRC) et les stratégies de contrôle, ce dont il est question dans cette dernière section.

Le PRC est un document évolutif. Le maintien de l'efficacité des contrôles exige une surveillance régulière de toutes les sources d'informations susceptibles d'avoir une incidence sur l'évaluation des risques et le programme de contrôles. Toute nouvelle information doit être soupesée et donner lieu ensuite à des mesures conséquentes.

D'après l'article 4.1.4 du SICE, vous devez superviser, évaluer et actualiser l'évaluation des risques et le PRC « au cours de l'année ou du cycle ». En pratique, cela revient à faire un examen quasi permanent, selon lequel vous intégrez à l'évaluation des risques les informations pertinentes et adaptez les plans de contrôles au besoin. Ultimement, il s'agit de répondre à deux questions :

- Est-ce que je contrôle les bons sportifs au bon moment, en visant les bonnes substances?
- Comment pourrais-je améliorer le PRC?







CHAPITRE 10:

Information à surveiller

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1

Chapitre 1 Création de l'évaluation des risques Chapitre 2
Documentation et revue
de l'évaluation des

Chapitre 3 Création du plan de répartition des contrôles (PRC) Chapitre 4 Finalisation et documentation du PRO Chapitre 5 Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des

Chapitre 6 Ressources financières et humaines

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace

SECTION 2

Chapitre 7 Contrôles ciblés

Chapitre 8 Moment des contrôles Chapitre 9 tratégies d'analyse

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10 Information à superviser

Chapitre 11 Évaluation de toutes les données Chapitre 12 Actualisation du programme de contrôles efficace

De nombreux indicateurs généraux et par sportif peuvent être utiles pour superviser votre PRC, répondre à ces questions et vous assurer que le plan de contrôles annuel s'inscrit dans un cycle d'amélioration continue. Le présent chapitre porte sur les types d'informations à surveiller et à quel moment le faire.

Après chaque contrôle

Après chaque contrôle, vous devez examiner toutes les informations déclarées, y compris les éléments suivants :

- Rapport de tentative infructueuse: Si le contrôle n'a pu être mené à bien, vous devez immédiatement faire un suivi concernant le rapport afin de connaître les circonstances et de décider s'il y a lieu de faire une autre tentative ou de changer de stratégie de contrôle.
- Formulaire de contrôle du dopage (FCD): Le sportif doit y déclarer les médicaments et suppléments qu'il prend. Cette information peut être utile pour reconnaître, par exemple, les sportifs blessés. Le FCD contient d'autres informations, comme les noms des entraîneurs et des médecins, ce qui peut servir à surveiller les personnes précédemment impliquées dans des cas de dopage. Vous pouvez aussi vérifier que l'adresse du sportif correspond à celle qu'il a indiquée dans les informations sur sa localisation, et aussi voir s'il a déjà fourni des échantillons dilués.
- Formulaire de l'ACD : L'information recueillie par l'ACD durant le contrôle et consignée dans son formulaire peut s'avérer utile pour savoir, entre autres :
 - si un sportif se présente seulement vers la fin de son créneau de 60 minutes;





- si un sportif compte sur un appel téléphonique à la fin de son créneau de 60 minutes (lorsque l'OAD prévoit cette possibilité dans ses procédures);
- si des tiers jouent un rôle dans l'accès au sportif (y a-t-il toujours un délai pour le rencontrer?);
- si un entraîneur, un conjoint ou un partenaire peu coopératif empêche d'accéder au sportif de façon inopinée;
- s'il est difficile d'accéder au sportif à l'endroit qu'il a choisi (informations de localisation incomplètes ou inexactes qui exigent de l'ACD des démarches superflues pour trouver le sportif).



CONSEIL

Les ACD et les autres membres du personnel de prélèvement sont « vos yeux et vos oreilles » sur le terrain et peuvent vous informer sur la séance de prélèvement ainsi que sur l'humeur, le comportement et l'entourage du sportif (par exemple, personnel d'encadrement), et vous transmettre tout autre renseignement qui pourrait servir à déterminer la pertinence d'un contrôle de suivi. Si vous avez votre propre programme de personnel de prélèvement des échantillons, vos ACD doivent être formés pour connaître les types de renseignements qui peuvent vous être utiles, les comportements suspects à repérer et les meilleures méthodes pour consigner le tout.

Commentaires du laboratoire et de l'UGPBA : Après l'analyse des échantillons, le laboratoire – ou, s'il s'agit d'échantillons aux fins du PBA, l'UGPBA – peut vous transmettre des commentaires qui contiendront souvent des directives quant aux mesures à prendre (p. ex., analyse additionnelle, contrôles de suivi), ou encore des renseignements à intégrer à l'évaluation des risques. Le programme de PBA repose sur l'évaluation des données par les experts de l'UGPBA et la rétroaction de ceux-ci aux OAD. Chaque fois qu'un échantillon est prélevé et analysé dans le cadre du programme, l'UGPBA examine les paramètres, interprète les données dans le contexte du passeport de l'athlète, et transmet des commentaires à l'organisation de tutelle du Passeport. Les contrôles ou analyses additionnels mèneront alors à d'autres examens, évaluations et directives sur les mesures à prendre. Le programme de PBA consiste donc en une boucle de rétroaction : chaque étape entraîne la collecte de plus de données et des évaluations qui génèrent des indications sur les améliorations à apporter. Les laboratoires inscrivent aussi, dans le système ADAMS (onglet des résultats de l'analyse, dans la section des résultats de laboratoire), des commentaires sur la dégradation des échantillons et d'autres aspects de l'analyse qui doivent faire l'objet d'un suivi par l'OAD. La clé de ce processus, c'est la réponse de l'OAD à la rétroaction qu'elle reçoit.





avril 2021

Date:

Après chaque date limite de transmission des informations de localisation

Selon l'article 4.8.8.1 du SICE, vous devez examiner les informations sur la localisation fournies par les sportifs. Par conséquent, à chaque date limite de transmission de ces informations (une fois par trimestre pour les sportifs dans un groupe cible soumis à des contrôles; variable pour ceux dans un groupe cible ou un autre groupe), vous devez confirmer que tous ont respecté l'échéance, et aussi vérifier le contenu des déclarations pour vous assurer qu'elles sont complètes et détecter les localisations inhabituelles (p. ex., voyage vers un site d'entraînement éloigné, changement fréquent d'adresse où le sportif passe la nuit, etc.). De façon plus générale, vous devez relever toute tendance dans la localisation du sportif, par exemple s'il se rend régulièrement à certains endroits durant une période ou une autre dans l'année.

IMPORTANT: Dans le cadre de son Programme de supervision de la conformité, l'AMA vérifie si les FI et les ONAD font cet examen.

Après une mise à jour de la localisation

Vous devez vérifier et consigner la fréquence à laquelle un sportif change ses informations de localisation et le moment où il fait ses mises à jour (p. ex., peu avant son créneau de 60 minutes) afin de déceler tout comportement suspect. Ces informations doivent faire l'objet d'un suivi. Vous devez également vérifier si les mises à jour auront une incidence directe sur les contrôles que vous avez planifiés.

Lorsque vous recevez de l'information ou des renseignements

Les renseignements et les enquêtes sont des éléments importants qui doivent être surveillés. Vous devez évaluer chaque renseignement reçu et déterminer les mesures à prendre, qu'il s'agisse de l'intégrer à l'évaluation des risques, de planifier un contrôle ciblé ou de déclencher une enquête. Pour en savoir plus, consultez les *Lignes directrices sur la collecte d'information et le partage de renseignement*.

Examen périodique des statistiques de contrôles

Une supervision efficace passe, entre autres, par l'examen des statistiques. Il faut donc vous poser les questions suivantes :

- Combien de contrôles avais-je l'intention d'effectuer ce mois-ci?
- Combien en ai-je réellement effectué?
- Est-ce que j'atteindrai l'objectif d'au moins trois contrôles annuels hors compétition pour le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles, et de trois contrôles aux fins du PBA pour les sportifs qui, parmi ce groupe cible, pratiquent une discipline où le NMA pour l'EPO est de plus de 30 %?





Vous devez aussi revoir périodiquement les autres statistiques compilées lors des contrôles pour voir s'il y a des tendances qui révèlent des données intéressantes à intégrer à vos plans de contrôles ou qui pointent vers des aspects que vous devez améliorer. Mentionnons entre autres :

- le moment des contrôles : un rapport (par exemple, le rapport d'échantillon) indiquant l'heure, le jour et le mois où les contrôles sont menés ainsi que leur fréquence. Les contrôles doivent être imprévisibles; toutefois, si les ACD ont une certaine liberté quant au moment du contrôle, il y a des chances qu'ils en choisissent un qui leur convient, mais que le sportif pourra aussi prévoir. Vous devez aussi vous assurer que les contrôles se font à différents jours de la semaine;
- le lieu des contrôles : encore ici, le fait de contrôler un sportif toujours au même endroit rend la chose prévisible;
- le nombre de contrôles effectués par un même ACD sur le même sportif;
- les antécédents de production d'échantillons dilués ou partiels par un sportif donné;
- le nombre de fois où un sportif dans un groupe cible soumis à des contrôles n'a pu être localisé en dehors de son créneau de 60 minutes, ou, s'il s'agit d'un sportif du groupe cible ou d'un autre groupe de localisation, à d'autres endroits désignés;
- des commentaires récurrents du laboratoire concernant les échantillons d'un sportif (par exemple, dégradation, dilution, absence de protéines).

Système ADAMS - Outils de suivi du PRC ou du DTASS

Le système ADAMS de prochaine génération comprend deux fonctionnalités utiles et facilement accessibles qui vous aideront à surveiller les contrôles : l'outil de suivi du PRC et l'outil de suivi du DTASS.

L'outil de suivi du PRC vous donne un portrait en temps réel de l'avancement et de l'état du PRC annuel, et peut ainsi vous alerter si un élément nécessite votre attention. Il peut vous indiquer le nombre de prélèvements prévus par type ainsi que les échantillons prélevés, sur une période d'un ou de plusieurs mois ou sur une année entière. Les données sont ventilées par types d'échantillons (urine, sang et PBA sanguin) et de contrôles (en compétition et hors compétition). L'outil montre également les analyses additionnelles visant les EPO, la GH et les GHRF qui sont planifiées ou terminées. Il est recommandé d'entrer votre PRC initial dans l'outil pour pouvoir utiliser ce dernier afin de suivre l'évolution en temps réel du programme.

L'outil de suivi du DTASS, quant à lui, vous aide dans la supervision des NMA. Il indique le nombre de contrôles déjà effectués et le nombre d'échantillons prélevés par types, et présente sous forme graphique simple la situation des NMA, le tout selon chaque discipline. L'outil vous permet ainsi de repérer les lacunes et de modifier le programme de contrôles en conséquence.





CHAPITRE 11:

Évaluation de toutes les données

Planification d'un programme de contrôles efficace

Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des Chapitre 1 Création de l'éval SECTION 1 Mise en œuvre du programme de contrôles efficace Chapitre 8 SECTION 2 Chapitre 7 Contrôles ciblés Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

Actualisation du programme de contrôles Chapitre 10 nation à superviser SECTION 3

Afin de jauger l'efficacité de votre programme de contrôles, vous devez mettre en place un système permettant d'examiner et d'évaluer toutes les données que vous surveillez. Cela nécessite de mener régulièrement, en collaboration avec vos collègues et des experts, une analyse des rapports afin de déceler les tendances et de modifier le PRC et les stratégies de contrôle. Considérées isolément, les activités de suivi ci-dessus ne seront d'aucune utilité pour votre évaluation; c'est pourquoi vous devez d'abord réunir toutes vos données pour ensuite les soumettre à l'analyse.

Dans votre évaluation, les contrôles ayant donné lieu à un résultat d'analyse anormal ou, après enquête, à une VRAD constituent un élément central. Pour tirer les leçons de ces résultats, vous devez toujours vous poser les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui a mené à un résultat d'analyse anormal lors de ce contrôle?
- À quel moment le contrôle a-t-il eu lieu? À quelle heure? Où a-t-il eu lieu?
- Le contrôle découlait-il de renseignements que vous aviez?
- Soupçonniez-vous le sportif de se doper en vue d'une grande manifestation?
- Avez-vous fait une analyse additionnelle de cet échantillon?
- Le contrôle a-t-il été recommandé par l'UGPBA?

Par ailleurs, si une autre OAD a inscrit un résultat d'analyse anormal concernant un sportif qui est aussi sous votre autorité de contrôle, vous pouvez communiquer avec elle pour connaître son approche et intégrer toute stratégie qui s'avère efficace à votre programme. Ou encore, si le résultat d'analyse anormal n'était associé à aucun renseignement concret, appuyez-vous sur les activités de suivi énumérées ci-





dessus pour vérifier si, en fonction du moment du contrôle, des tendances se dessinent rétrospectivement. Ces éléments peuvent ensuite être intégrés à une mise à jour de votre stratégie de contrôles concernant un sportif ou un groupe de sportif.

IMPORTANT : L'article 12.1 du SICE exige que vous meniez une enquête pour en savoir plus sur les circonstances associées à plusieurs types de cas : résultats atypiques, résultats de passeport atypiques, résultats de passeport anormaux, résultat d'analyse anormal, etc. À cette fin, il est suggéré de mener des entretiens avec les sportifs concernés.

Rapports

Le système ADAMS peut générer plusieurs rapports extrêmement utiles. Ceux-ci peuvent facilement être configurés selon vos besoins, et vous pouvez trier et filtrer les résultats selon des dizaines de paramètres (par exemple, sport, discipline, nationalité du sportif ou nationalité sportive, pays ou région, type de contrôle, analyse, laboratoire, dates et résultats du PBA). Il est recommandé d'établir quelques modèles, à partir desquels vous produirez des rapports réguliers aux fins d'évaluation du programme.

Prenons un exemple : pour évaluer l'imprévisibilité de votre programme de contrôles, vous produisez un rapport dont l'analyse montre qu'au cours des deux dernières années, les contrôles en haltérophilie sont toujours effectués entre avril et septembre. Bien que cette situation puisse être justifiée, des contrôles devraient néanmoins avoir lieu les autres mois. Autrement, les sportifs ne tarderont pas à remarquer qu'ils sont contrôlés seulement durant cette période.

Pour que vos rapports soient précis, il est essentiel que l'information dont vous êtes responsable dans le système ADAMS (par exemple, profils des sportifs) soit à jour.



L'AMA a conçu le <u>Guide de procédures pour le suivi des contrôles</u> afin d'aider les OAD à assurer cette surveillance. Il contient des instructions détaillées pour : 1) produire les rapports pertinents dans le système ADAMS; 2) recouper les données; et 3) éliminer les erreurs de saisie.

Les OAD ont l'obligation d'entrer les FCD dans le système ADAMS au plus tard 21 jours après le prélèvement. Cette exigence est indispensable au fonctionnement du module du PBA et permet aux autres OAD et à l'AMA d'avoir accès à des données de contrôle du dopage pertinentes. Il est donc essentiel que vous disposiez d'un processus pour vous conformer à cette obligation et faire un suivi à cet effet.

À un moment ou un autre, il convient d'évaluer certaines de vos stratégies de contrôles (par exemple, contrôles ciblés sur une équipe ou un groupe de sportifs). Sont-elles efficaces? Est-il temps de changer





Date: avril 2021

d'approche ou de rediriger les ressources ailleurs? Pour ce faire, il vous faut absolument procéder à un examen complet des stratégies et des résultats en vous aidant des rapports et de l'avis de vos experts.





CHAPITRE 12:

Actualisation du programme de contrôles efficace

Planification d'un programme de contrôles efficace

SECTION 1

Chapitre 1 Création de l'évaluation des risques Chapitre 2 Jocumentation et revue de l'évaluation des risques Chapitre 3
Création du plan de répartition des contrôles

Chapitre 4 Finalisation et documentation du PRC Chapitre 5
Stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des

Chapitre 6 Ressources financières et humaines

Mise en œuvre du programme de contrôles efficace

SECTION 2

Chapitre 7 Contrôles cible Chapitre 8 Ioment des contrôles Chapitre 9 Stratégies d'analys

Supervision, évaluation et actualisation du programme de contrôles efficace

SECTION 3

Chapitre 10 Information à superviser Chapitre 11 Évaluation de toutes les données Chapitre 12 Actualisation du programme de contrôles efficace

Lorsque vous avez établi, après évaluation complète de l'ensemble des données, la nécessité d'actualiser votre programme, vous devez penser à intégrer ces changements à l'évaluation des risques, au PRC, au programme de PBA et à la gestion du groupe cible de sportifs soumis à des contrôles. Là encore, il vous faut parallèlement tenir compte d'autres priorités, par exemple les grandes manifestations à venir. Cette mise à jour peut porter sur les éléments suivants :

- Modification de l'évaluation des risques, notamment l'historique du dopage, les renseignements reçus, le stade de carrière des sportifs, etc.;
- Modification du PRC, en prenant des contrôles destinés aux disciplines à plus faible risque pour les rediriger vers les sports et les sportifs pour lesquels vous avez reçu des renseignements ou découvert des résultats d'analyse anormaux (vous pouvez aussi utiliser la « réserve d'urgence » mentionnée au chapitre 4);
- Augmentation de la fréquence des contrôles pour certains sportifs, et réduction pour d'autres;
- Attribution de contrôles supplémentaires de l'urine ou du sang pour certains sports ou sportifs à la suite de recommandations de l'UGPBA;
- Attribution d'analyses exigées par le DTASS à un groupe de sportifs précis;
- Ajout ou retrait de sportifs du groupe cible soumis à des contrôles (ou d'autres groupes de localisation), en fonction des renseignements reçus;
- Ajout ou retrait de sportifs du programme de PBA sanguin.





Date: avril 2021

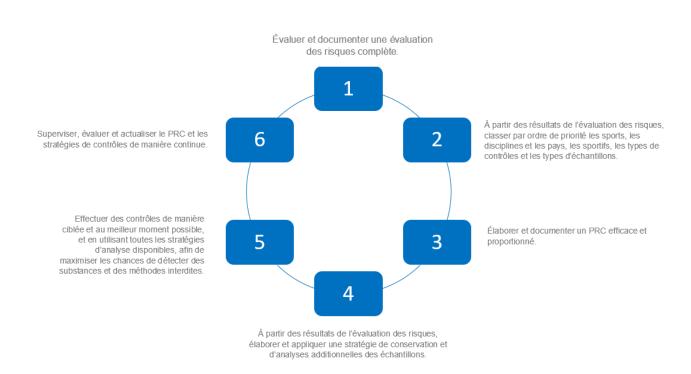
Vous devez aussi prévoir du temps pour évaluer l'efficacité de vos stratégies de contrôles. Il n'est pas recommandé de modifier une stratégie après un seul contrôle. De plus, une fois votre programme actualisé, vous devez repasser à travers le cycle de surveillance et d'évaluation avant de faire d'autres changements.





Résumé

En résumé, qu'il s'agisse de mettre au point un premier programme de contrôles ou de vérifier que votre programme répond aux exigences du SICE et est aussi efficace que possible, suivez les étapes ci-dessous :



Où puis-je obtenir de l'aide?

Comme il a été mentionné en introduction, même si l'AMA est toujours là pour aider, nous vous encourageons à consulter d'autres organisations afin de travailler avec elles, d'en savoir plus sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de contrôles efficaces, et d'échanger des idées.

Voici la liste des ressources mentionnées dans les présentes lignes directrices (en anglais pour la plupart), qui vous aideront à démarrer. Vous en trouverez aussi plusieurs autres sur ADEL.

- Liste de vérification : Évaluation des risques
- Modèle : Évaluation des risques et plan de répartition des contrôles Fédération internationale (et organisation responsable de grandes manifestations)





- Modèle : Évaluation des risques et plan de répartition des contrôles Organisation nationale antidopage
- Modèle : Politique sur la stratégie de conservation et d'analyses additionnelles des échantillons
- Modèle : Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles
- Modèle : Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles informations sur la localisation avec les autres OAD
- Modèle: Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs
- Modèle : Notification d'exclusion d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou d'un groupe cible de sportifs

Liste de vérification : Programme de planification de contrôles efficace





Date: avril 2021

ANNEXE A:

Exemple d'évaluation des risques

Sport	Discipline	Exigences physiologiques et physiques						Niveau de risque Élevé (22-25)						
		Endurance cardio- vasculaire	Puissance, force et endurance musculaire	Récompenses/ Incitatifs	Historique du dopage		Score total de risques	Moyen élevé (18- 21) Moyen (13-17) Moyen faible (9-12) Faible (5-8)	Commentaires sur les facteurs quantitatifs	Substances et/ou méthodes interdites	Statistiques/recherches sur les tendances du dopage	Résultats des cycles précédents du PRC	Modèles de carrière du sport ou de la discipline	Modèles saisonniers
		Score 1-5	Score 1-5	Score 1-5	Score 1-5	Score 1-5	-5							
Basketball		3	3	5	3	3	17	Moyen	Renseignements : Plusieurs ACD ont signalé des comportements suspects de sportifs appartenant à une équipe (nom de l'équipe : Dark Coffees). Ce sport est très populaire auprès des femmes, et les équipes masculines réussissent très bien; beaucoup de fonds disponibles.	Stimulants, stéroïdes	Les études ont démontré que des stimulants sont utilisés avant les jeux et que des stéroïdes sont utilisés pour récupérer après une blessure et hors saison. Des statistiques récentes indiquent des VRAD en compétition relatives aux stimulants.	L'allocation des contrôles a été plus élevée en compétition et il y a eu 3 VRAD relatives aux stimulants. Continuer les contrôles en compétition, mais les augmenter hors compétition.	Quelques sportifs de l'équipe nationale prennent de l'âge. Portez attention à ceux qui les suivent.	Longue saison de mai à novembre avec de nombreux jeux. Hors saiso de décembre à avril.
Basketball	Basketball en fauteuil roulant	2	2	4	3	1	12	Moyen faible	Renseignements : Aucun jusqu'à maintenant Popularité croissante et ajout de fonds disponibles; intérêt élevé au niveau international	Stimulants, stéroïdes	Les études ont démontré que des stimulants sont utilisés avant les jeux et que des stéroïdes sont utilisés pour récupérer après une blessure et hors saison.	L'allocation des contrôles a été semblable en compétition et hors compétition, mais tous les contrôles hors compétition ont eu lieu en été l'an dernier. S'assurer de faire des contrôles hors compétition pendant l'hiver.	L'équipe nationale inclut des joueurs assez nouveaux au sommet de leur carrière.	Pas de ligues. Les principales compétitions sont les championnats nationaux (août) et les compétitions internationales (octobre et novembre
Patinage	Patinage artistique	3	3	5	2	1	14	Moyen	Renseignements : Aucun jusqu'à maintenant	Diurétiques	Selon les études, les sportifs peuvent prendre des diurétiques pour ne pas prendre de poids.	Aucun contrôle durant la période précédant les championnats nationaux l'an dernier. Prévoir des contrôles en décembre et janvier.	Patineurs de haut niveau qui approchent de la retraite. Se concentrer sur les sportifs émergents.	Saison d'octobre à mars. Principale compétitions en février/mars.
Patinage	Patinage de vitesse courte piste	4	3	4	4	1	16	Moyen	Renseignements : Aucun jusqu'à maintenant	Stimulants, stéroïdes	Selon les études, les sportifs peuvent utiliser des stimulants avant les courses et des stéroïdes pour augmenter leur masse musculaire hors saison et/ou récupérer après une blessure.	Aucun contrôle hors saison l'an dernier. Besoin de corriger le tir.	Équipe nationale en baisse dans le classement mondial; élément à surveiller.	Saison d'octobre à avril. Principale compétition nationale en janvier et principale compétition internationale en avril.



Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2021 Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)

Version: 1

Date: avril 2021

Patinage	Patinage de vitesse 1 500 m ou moins	4	3	4	4	4	19	Moyen élevé	Renseignements : Information reçue selon laquelle cette équipe s'entraîne dans un endroit éloigné (nom de l'endroit : Green Forest) avec des activités potentiellement suspectes.	Stimulants, stéroïdes	Selon les études, les sportifs peuvent utiliser des stimulants avant les courses et des stéroïdes pour augmenter leur masse musculaire hors saison et/ou récupérer après une blessure. Les statistiques démontrent une augmentation des VRAD liées au PBA.	Absence de contrôle des sportifs de niveau junior l'an dernier; maintenant, l'équipe junior remporte des championnats importants!	Un grand nombre de sportifs de haut niveau, et aussi de sportifs émergents et performants.	Saison d'octobre à avril. Nouvelle compétition majeure en février avec des prix en argent plus élevés.
Patinage	Patinage de vitesse plus de 1 500 m	5	3	5	4	4	21	Moyen élevé	Renseignements : Information reçue selon laquelle cette équipe s'entraîne dans un endroit éloigné (nom de l'endroit : Green Forest) avec des activités potentiellement suspectes.	EPO, stéroïdes	Des recherches ont démontré que l'EPO pouvait aider à acquérir de l'endurance et que les stéroïdes pouvaient contribuer au développement des muscles et/ou à récupérer après une blessure.	De nombreux profils de passeport suspects. Envisager d'augmenter le nombre de sportifs du programme de PBA.	Un grand nombre de sportifs de haut niveau.	Saison d'octobre à avril. Nouvelle compétition majeure en février avec des prix en argent plus élevés.
Patinage	Patinage synchronisé	3	2	2	2	1	10	Moyen faible	Renseignements : Aucun jusqu'à maintenant	Diurétiques	Selon les études, les sportifs peuvent prendre des diurétiques pour ne pas prendre de poids.	Contrôles surtout en compétition. Envisager des contrôles hors compétition durant l'été.	Sportifs de niveau national au sommet de leur carrière.	Saison d'octobre à mars. Pas de compétition internationale cette année, seulement des championnats nationaux en février.



ANNEXE B:

Processus d'administration des groupes de localisation

La réussite de votre programme de contrôles repose beaucoup sur la mise en place de groupes de localisation appropriés, en fonction de votre évaluation des risques. Les exigences administratives à ce sujet sont énoncées dans le SICE (article 4.8); la présente annexe, quant à elle, décrit les principales étapes à suivre pour respecter ces exigences et bien gérer les groupes de localisation. Y sont abordés les processus administratifs concernant : 1) les groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles; 2) les groupes cibles; et 3) les autres groupes.

1. Processus d'administration des groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles

La gestion d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles comporte de nombreuses exigences, dont un processus administratif qui impose plusieurs obligations aux OAD. Ce processus est décrit ci-après.

Rappel sur la collaboration

Lorsque vous avez établi les critères d'inclusion dans votre groupe cible soumis à des contrôles, et sélectionné les sportifs selon ces critères, vous devez communiquer avec toute autre OAD ayant aussi une autorité de contrôle sur vos sportifs pour prendre connaissance de leur dossier et déterminer qui, de vous ou de l'autre OAD, les supervisera. Un sportif ne doit faire partie que d'un seul groupe cible soumis à des contrôles à la fois et ne transmettre ses informations de localisation qu'à une seule organisation. Prenons à titre d'exemple un sportif sélectionné dans deux groupes cibles soumis à des contrôles, celui de la FI et celui de l'ONAD. Ces dernières discutent pour décider dans quel groupe il sera inclus. Comme point de départ, prenez en considération ce qui suit : si ce sportif est classé « sportif de niveau international », il pourrait alors être inscrit dans le groupe cible de la FI. Si tel est le cas, l'ONAD peut opter pour ajouter à son groupe un autre sportif du même sport ou de la même discipline. Si l'on décide plutôt que le sportif demeurera dans le groupe cible soumis à des contrôles de l'ONAD, la FI peut alors rediriger des ressources vers un autre pays où le programme antidopage est moins développé. Autre exemple : un sportif ayant la double nationalité est inclus dans les groupes cibles soumis à des contrôles de deux ONAD. Celles-ci doivent décider laquelle sera l'organisation de tutelle des informations sur la localisation, à qui le sportif devra transmettre ces renseignements. Quelle que soit la décision, l'autre ONAD pourra tout de même consulter les informations de localisation dans le système ADAMS. Pour le sportif, le fait d'être dans un seul groupe cible soumis à des contrôles clarifie les choses. De plus, cela permet d'étendre la portée du groupe cible et d'inclure un plus grand nombre de sportifs dans un programme de contrôles efficace.





Notification d'inclusion dans le groupe

Chaque sportif que vous avez décidé d'inclure dans votre groupe cible soumis à des contrôles doit en être informé et être mis au courant de ses responsabilités et des conséquences s'il omet de fournir à temps l'information nécessaire. Pour vous aider dans cette tâche importante, l'AMA a mis au point les modèles suivants : <u>Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles</u> et <u>Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles – informations sur la localisation avec les autres OAD.</u>

La notification doit informer le sportif :

- de son inclusion dans le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles;
- de la date où l'inclusion entre en vigueur;
- des informations de localisation qu'il doit transmettre;
- du calendrier de transmission de ces informations;
- des conséquences en cas de non-respect des échéances;
- de la possibilité qu'il soit contrôlé par d'autres OAD ayant autorité de contrôle sur lui.

Cet avis peut être envoyé directement au sportif ou par l'intermédiaire de sa fédération nationale ou du Comité national olympique. Vous devez donner un préavis raisonnable avant l'entrée en vigueur de l'inclusion. À noter que l'échéance de transmission des informations peut désormais être ramenée au 15 du mois précédant le début d'un trimestre. Par exemple, pour le trimestre débutant le 1^{er} avril, vous pouvez fixer la date limite de transmission des informations au 15 mars. Ce devancement de deux semaines vous permettra de commencer les contrôles dès le début du trimestre.

Vous avez également l'obligation de renseigner le sportif sur le système de localisation et les démarches à faire pour respecter ses obligations. Il s'agit notamment de lui montrer le fonctionnement du système et de lui communiquer les exigences applicables en matière de localisation, ainsi que la marche à suivre pour s'y conformer (y compris la procédure pour soumettre ses informations dans ADAMS avec l'application Athlete Central). Vous devez aussi le mettre au courant des conséquences associées au non-respect des exigences – et, entre autres, définir en quoi consiste un manquement à l'obligation de transmission et un contrôle manqué – et de son droit de contester les manquements déclarés à son encontre. La plateforme ADEL de l'AMA contient des documents qui peuvent être utiles pour informer les sportifs de votre groupe cible soumis à des contrôles.







Les sportifs faisant partie d'un groupe cible soumis à des contrôles doivent transmettre leurs informations de localisation dans le système ADAMS. De cette façon, toutes les OAD ayant autorité de contrôle sur ces sportifs peuvent consulter ces informations afin de planifier des contrôles. De plus, les renseignements sont ainsi conservés de manière sécuritaire et dans la plus stricte confidentialité en tout temps; ils sont utilisés exclusivement aux fins de l'article 5.5 du Code, et sont détruits conformément au SIPRP dès lors qu'ils ne sont plus utiles à ces fins.

Outre le fait d'éduquer les sportifs lors de leur inclusion dans votre groupe cible soumis à des contrôles, votre objectif consiste aussi à les assister pendant toute la durée de leur inclusion en les aidant à éviter les manquements à l'obligation de transmission. Bien que le système ADAMS leur envoie des notifications, rien ne vous empêche de faire des rappels, par courriel par exemple. Relancer ceux qui n'ont toujours pas transmis leurs informations de localisation à quelques jours de la date limite évitera probablement plusieurs manquements durant l'année et vous permettra de disposer de renseignements à jour pour mener des contrôles inopinés.

Exigences en matière de transmission des informations sur la localisation

Un sportif faisant partie de votre groupe cible soumis à des contrôles doit transmettre les informations de localisation suivantes :

- Une adresse postale complète et une adresse courriel. L'adresse postale sert à envoyer les avis officiels au sportif. Toute notification ou tout autre élément envoyé à cette adresse sera considéré comme ayant été reçu par le sportif sept jours après le dépôt à la poste; s'il s'agit d'un courriel, celui-ci est considéré comme ayant été reçu immédiatement, lorsque l'avis d'envoi est généré ou obtenu (sous réserve des lois applicables). Le sportif doit donc donner une adresse où il habite ou bien une adresse où le courrier reçu sera tout de suite porté à sa connaissance.
- Pour chaque jour du trimestre à venir, l'adresse complète du lieu où il passera la nuit (domicile, hôtel, etc.).
- L'adresse complète de chaque lieu où il s'entraînera, travaillera ou effectuera toute autre activité régulière, ainsi que les horaires de ces activités. Cette exigence ne s'applique qu'aux activités qui font partie de la routine du sportif. Par exemple, si cette routine comprend des séances d'entraînement à la piscine, des séances de physiothérapie et des études à l'université, le sportif doit alors fournir dans ses informations de localisation les noms et adresses de la piscine, de la clinique de physiothérapie ainsi que des salles de cours et de la bibliothèque de l'université. Il détaillera ensuite sa routine, p. ex. : « lundi : piscine 6 à 9 h, cours 10 à 16 h; mardi : piscine 6 à 9 h, cours 10 à 15 h, physio 16 à 18 h; mercredi : piscine 6 à 9 h, cours 10 à 15 h, piscine 17 à 19 h; jeudi : piscine 6 à 9 h, cours 10 à 14 h, physio 15 à 17 h; vendredi : piscine 6 à 9 h, cours 10





à 15 h, piscine 17 à 19 h; samedi : piscine 7 à 10 h, physio 13 à 15 h; dimanche : piscine 13 à 15 h ». Si le sportif n'est pas en période d'entraînement, il doit l'indiquer dans les informations sur sa localisation, détailler toute autre routine qui sera la sienne durant le trimestre à venir (par ex., phases de récupération) et préciser le nom et l'adresse de chaque lieu où il effectuera ces activités, ainsi que les plages horaires qu'il y consacrera. Pour un sportif qui pratique un sport d'équipe, il y a de bonnes chances que ses activités régulières recoupent la plupart, voire la totalité, des activités de l'équipe.

- Le calendrier de compétitions ou de manifestations pour le trimestre suivant, y compris le nom et l'adresse de chaque lieu où auront lieu les compétitions (et, si possible, les dates).
- Pour chaque jour, un créneau de 60 minutes entre 5 h et 23 h où il sera disponible pour un contrôle à un endroit donné (adresse à fournir). Le sportif est libre de choisir le créneau et l'emplacement (par exemple, domicile, école, site d'entraînement ou de compétition, hôtel). Celui qui pratique un sport d'équipe peut indiquer un créneau où il participe à une activité d'équipe. L'important est que durant la période en question, le sportif soit présent et puisse être localisé sans préavis par un ACD. S'il n'est pas accessible et disponible pour un contrôle au moment et au lieu indiqués, un contrôle manqué sera inscrit à son dossier.

Responsabilités du sportif

Il incombe au sportif de fournir, de manière complète et précise, toutes les informations de localisation demandées afin qu'il puisse être retracé aux fins d'un contrôle, et ce, à tous les moments et endroits qu'il a indiqués, autant durant le créneau de 60 minutes qu'en dehors. Il doit notamment donner assez de renseignements pour permettre à l'ACD de trouver le lieu en question, d'y accéder et de le retrouver sans avoir à donner de préavis. Si un sportif ne sait pas exactement où il sera un jour donné, il doit fournir l'information au mieux de sa connaissance au moment de la transmission, puis la mettre à jour plus tard lorsqu'il sera certain.

Le sportif doit modifier ses renseignements dès que possible après avoir pris connaissance d'un changement et peut changer son créneau de 60 minutes jusqu'au début de celui qui est indiqué dans les informations transmises. Une omission à cet égard peut être considérée comme un manquement à l'obligation de transmettre des informations sur la localisation ou (selon les circonstances) comme le fait de se soustraire à un prélèvement d'échantillon au sens de l'article 2.3 du Code, ou encore comme une falsification ou tentative de falsification au sens de l'article 2.5 du Code.

Vous devez donc aider autant que possible les sportifs à transmettre les informations sur leur localisation. Bien que cette opération doive être effectuée dans ADAMS ou Athlete Central, vous pouvez également, comme solution de rechange, autoriser les mises à jour par téléphone, par courriel, par message texte ou au moyen d'applications ou de sites de réseaux sociaux approuvés.





IMPORTANT: Si le sportif indique un endroit dont l'accès nécessite de passer, par exemple, par un agent de sécurité, une grille verrouillée ou la réception d'un hôtel, il doit alors s'assurer que l'agent de contrôle du dopage pourra le rejoindre sans avoir à lui donner de préavis. Par exemple, il doit informer la réception de l'hôtel de la possibilité qu'un agent de contrôle du dopage vienne le contrôler et que, le cas échéant, celui-ci devra être immédiatement dirigé vers sa chambre; ou encore, le sportif doit aviser l'agent de sécurité que toute personne qui s'identifie comme un agent de contrôle du dopage (et fournit une preuve à cet effet) doit être immédiatement autorisée à passer. Les équipes qui ont des agents de sécurité à l'entrée de leur terrain d'entraînement doivent les informer de la possibilité qu'un agent de contrôle du dopage demande un accès.

Examen des informations sur la localisation

Conformément à un ajout récent au SICE (article 4.8.8.1), les OAD ont l'obligation de contrôler les informations sur la localisation transmises par les sportifs pour s'assurer qu'elles sont **complètes** et **fournies dans les délais prescrits**. En informant bien les sportifs et en leur rappelant au moment opportun leur obligation de soumettre toutes les informations sur leur localisation, vous aiderez à réduire le temps que l'OAD doit consacrer à cette tâche. L'examen de ces informations est extrêmement important dans le cadre d'un programme de contrôles efficace. Ainsi, lorsque les renseignements soumis sont incomplets ou envoyés en retard, l'OAD doit décider s'il y a lieu de déclarer un manquement à l'obligation de transmission. Voici des exemples de situation pouvant constituer un tel manquement :

- 1. Le sportif n'a pas soumis les informations sur sa localisation à l'échéance prévue.
- 2. Le sportif n'a pas fourni d'adresse postale complète et d'adresse courriel.
- 3. Le sportif n'a pas fourni l'adresse complète du lieu où il passera la nuit.
- 4. Le sportif n'a pas fourni l'adresse complète de chaque lieu où il s'entraînera, travaillera ou effectuera toute autre activité régulière, ni les horaires de ces activités.
- 5. Le sportif n'a pas fourni son calendrier de compétitions ou de manifestations, y compris le nom et l'adresse de chaque lieu où auront lieu les compétitions ainsi que les dates.
- 6. Le sportif n'a pas indiqué de créneau de 60 minutes entre 5 h et 23 h où il sera disponible pour un contrôle à un endroit donné.
- 7. Le sportif a omis de mettre à jour les renseignements ci-dessus (points 2 à 6) au cours du trimestre.
- 8. Le sportif n'a pas fourni assez d'information pour permettre à l'ACD de trouver l'endroit, d'y accéder, et de trouver le sportif sans lui donner de préavis.

Vous trouverez plus d'information sur le processus relatif aux manquements à l'obligation de transmission dans le <u>Standard international pour la gestion des résultats</u> et les <u>Lignes directrices pour la gestion des résultats</u>.





Publication de la liste des sportifs

Une fois que vous avez constitué votre groupe cible de sportifs soumis à des contrôles et avisé ceux-ci de manière adéquate, vous devez publier dans le système ADAMS la liste des noms retenus afin que les autres OAD partageant une autorité de contrôle puissent la consulter. Cette liste doit être modifiée au fil des ajouts et des retraits au sein du groupe.

Révision de la composition du groupe

Vous devez revoir régulièrement la liste des sportifs de votre groupe cible soumis à des contrôles pour vous assurer que chacun répond toujours aux critères d'inclusion. De même, vous devez vérifier si des sportifs qui ne sont pas dans le groupe répondent maintenant à ces critères. Ceux qui ne remplissent plus les critères doivent être retirés du groupe cible de sportifs soumis à des contrôles, et ceux qui remplissent désormais ces critères doivent y être ajoutés. Cette révision doit se faire au moins une fois par trimestre pour que les sportifs ajoutés au groupe en soient informés avant l'échéance de transmission des informations pour le prochain trimestre. La mise à jour de la composition de votre groupe cible soumis aux contrôles doit être reportée dans le système ADAMS.

Notification d'exclusion du groupe

Lorsqu'un sportif ne remplit plus les critères d'inclusion de votre groupe cible soumis à des contrôles, vous devez l'aviser par écrit qu'il est dorénavant exclu du groupe et qu'il n'a plus à transmettre les informations sur sa localisation. Vous pouvez utiliser à cet effet le modèle de l'AMA : <u>Notification d'exclusion d'un groupe</u> cible de sportifs soumis aux contrôles ou d'un groupe cible de sportifs.

2. Processus d'administration des groupes cibles de sportifs

Tout comme pour les groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles, les OAD doivent suivre un processus administratif pour les groupes cibles de sportifs.

Collaboration avec les autres OAD

Après avoir sélectionné les sportifs qui répondent aux critères d'inclusion dans le groupe cible, vous devez communiquer avec les autres OAD ayant une autorité de contrôle sur ces sportifs pour vérifier s'ils font partie de leur groupe cible ou groupe cible soumis à des contrôles. Lorsque, par exemple, un sportif se trouve dans un groupe de localisation de sa FI et dans un autre groupe de localisation de son ONAD, il doit transmettre ses informations de localisation à l'organisation ayant les exigences les plus rigoureuses et se conformer à ces dernières. Ainsi, s'il se trouve dans le groupe cible de sportifs de la FI et dans le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles de l'ONAD, il sera rattaché à cette dernière et lui transmettra ses informations de localisation. Étant donné que le sportif devra communiquer ses informations par le système ADAMS, la FI pourra aussi connaître sa localisation et planifier des contrôles en conséquence en collaboration avec l'ONAD.

Comme dans le cas des instructions visant les groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles, il est fortement recommandé aux OAD de se concerter relativement à la composition des groupes de localisation afin d'éviter le travail en double, de réduire le fardeau administratif et d'optimiser l'utilisation des ressources.





Donc, au lieu que deux OAD incluent un même sportif dans leur groupe cible respectif, elles devraient plutôt le placer dans un des deux groupes, ce qui permettrait à l'autre OAD d'ajouter un sportif et d'élargir ainsi sa couverture de contrôle hors compétition.

Notification d'inclusion dans le groupe

Un sportif inclus dans un groupe cible doit aussi en être avisé. Cette notification doit l'informer :

- de son inclusion dans le groupe cible;
- des informations de localisation qu'il doit transmettre, et du calendrier à respecter;
- des conséquences s'il ne respecte pas ces échéances ou ne peut être retrouvé aux fins de contrôle à partir des renseignements fournis.

Alors que, dans le cas des groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles, le calendrier de transmission des informations est fixe (chaque trimestre), vous disposez pour les groupes cibles d'une certaine flexibilité. Le calendrier doit être établi en fonction de la composition du groupe cible ainsi que des sports et disciplines pratiqués. Il est fortement recommandé de conserver tout de même un échéancier trimestriel. Pour les sports d'équipe, un échéancier toutes les deux semaines ou mensuel pourrait être mieux adapté aux exigences.

Les sportifs faisant partie d'un groupe cible ont aussi des responsabilités et s'exposent à des conséquences s'ils ne respectent pas l'échéance de transmission ou ne peuvent pas être retrouvés pour un contrôle à partir des renseignements fournis. Ces conséquences doivent être appropriées et proportionnelles à la faute, et être décrites dans les règles et procédures de votre OAD. Il importe de noter que, pour un sportif dans un groupe cible, les conséquences ne peuvent pas être les mêmes que celles prévues à l'article 2.4 du Code (c'est-à-dire, qu'un contrôle manqué ou un manquement à l'obligation de transmission ne peut être comptabilisé en vertu de la règle selon laquelle trois manquements en 12 mois peuvent entraîner une VRAD). Elles doivent cependant être significatives, le but étant de persuader les sportifs de transmettre les informations sur leur localisation à temps et de manière rigoureuse, et doivent s'appliquer lorsque, en l'absence de raison valable, on ne peut retrouver un sportif pour un contrôle à partir des informations de localisation fournies. Les OAD ont une marge de manœuvre pour décider des conséquences, celles-ci étant essentielles pour assurer l'efficacité du programme de localisation et de contrôles. Voici quelques exemples de conséquences :

- Transfert du sportif dans le groupe cible des sportifs soumis à des contrôles;
- Imposition d'une amende au sportif ou à l'équipe;
- Perte de financement potentielle;
- Exclusion de la sélection d'une équipe.

Pour vous aider à respecter les exigences de notification, l'AMA a mis au point le modèle suivant : *Notification d'inclusion dans un groupe cible de sportifs*.

Informations sur la localisation

Un sportif faisant partie du groupe cible doit transmettre au minimum les informations suivantes sur sa localisation durant la période concernée :





- L'adresse complète des lieux où il passera la nuit (domicile, hôtel, etc.).
- Le détail de ses activités d'entraînement régulières, notamment l'adresse complète de chaque lieu où il s'entraînera, ainsi que son horaire d'entraînement. Pour un sportif qui pratique un sport d'équipe, il y a de bonnes chances que ses activités d'entraînement régulières recoupent la plupart, voire la totalité, des activités de l'équipe.
- Le calendrier de compétitions ou de manifestations, y compris le nom et l'adresse de chaque lieu où auront lieu les compétitions ainsi que les dates et les heures.

Le SICE établit clairement qu'il s'agit ici des informations minimums qui doivent être transmises par ceux qui font partie d'un groupe cible de sportifs. Si vous considérez avoir besoin de plus d'informations de localisation, vous pouvez l'exiger. Par exemple, lorsqu'un sportif pratiquant un sport d'équipe est absent des activités de l'équipe pour cause de rééducation à la suite d'une blessure, ou encore en dehors de la saison de l'équipe, vous pouvez exiger des informations de localisation plus particulières, comme un créneau de 60 minutes où vous pourrez effectuer des contrôles. Dans ce genre de cas, ces demandes seront de préférence restreintes à une brève période. Si vous demandez un créneau de 60 minutes pour une période prolongée, vous devriez envisager de transférer le sportif vers votre groupe cible de sportifs soumis à des contrôles.

Publication de la liste des sportifs

Une fois que vous avez constitué votre groupe cible de sportifs et avisé ceux-ci de manière adéquate, vous pouvez publier la liste des noms retenus (par exemple, dans le système ADAMS ou sur votre site Web) afin que les autres OAD partageant une autorité de contrôle puissent la consulter. Cette démarche, bien que non obligatoire, est fortement recommandée. Si vous publiez la liste, n'oubliez pas de la modifier au fil des ajouts et retraits de sportifs.

Révision de la composition du groupe

Vous devez revoir régulièrement la liste des sportifs de votre groupe cible pour vous assurer que chacun répond aux critères d'inclusion. De même, vous devez vérifier si des sportifs qui ne sont pas dans le groupe répondent maintenant à ces critères. Ceux qui ne remplissent plus les critères doivent être retirés du groupe cible de sportifs, et ceux qui remplissent désormais ces critères doivent y être ajoutés. Cette révision doit se faire au moins une fois par trimestre. La mise à jour de la composition de votre groupe cible doit être reportée dans la liste que vous avez publiée.

Notification d'exclusion du groupe

Lorsqu'un sportif ne remplit plus les critères d'inclusion de votre groupe cible, vous devez l'aviser par écrit qu'il est dorénavant exclu du groupe et qu'il n'a plus à transmettre les informations sur sa localisation. Vous pouvez utiliser à cet effet le modèle de l'AMA : <u>Notification d'exclusion d'un groupe cible de sportifs</u> aux contrôles ou d'un groupe cible de sportifs.





3. Autres groupes

Il n'y a pas de procédure administrative spécifique aux autres groupes de localisation, et les sportifs faisant partie de ces groupes ne sont assujettis à aucune exigence réglementaire préétablie concernant les informations sur leur localisation. Vous avez donc la liberté de déterminer vos besoins en fonction de votre évaluation des risques et du PRC. Comme point de départ, vous pouvez tenir compte du calendrier d'entraînement ou de compétition du sportif (ou du groupe de sportifs).

Pour ces groupes, vous ne devez pas demander les informations de localisation aux sportifs eux-mêmes, mais plutôt les obtenir auprès de sources librement accessibles ou au moyen de demandes auprès des organisations (par exemple, fédérations nationales) dont ils sont membres. Si vous devez demander directement au sportif des informations sur sa localisation, celui-ci doit alors être inclus dans le groupe cible ou le groupe cible de sportifs soumis à des contrôles.

